L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 FEVRIER 1860.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, N. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 17 FEVRIER.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Blache & Lemonnet, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 60, rue de Chartres.—Montres en argent, porte-crayons en or et revolvers. A la même heure et au même endroit—Gravures de fantaisie. Chaussures, casquettes, chapeaux, chemises, &c.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, au No 56, Vieille Levée—Eaux-de-vie, vins, épiceries, &c. Aussi—Truffes et pâtés truffés.

Pour le Feuilleton, voir la 2me page.

Solution pratique.

Il en sera de la question de l'esclavage comme de toutes les autres questions sociales ou politiques qui, après avoir fourni une ample pâture aux théories creuses, sont enfin résolues pratiquement par les événements. Il n'y a pas d'agitation plus vaine, plus oiseuse et en même temps plus dangereuse, que celle dont le travail forcé est depuis longtemps le prétexte aux Etats-Unis. L'esclavage continuera à exister là où il est nécessaire, et s'éteindra naturellement là où il n'est pas indispensable. Voilà ce qu'admettent les économistes et ce que s'obstinent à ne pas voir les politiques bornés qui remplissent l'Union de leurs clameurs, et, dans le Nord comme dans le Sud, demandent frénétiquement la scission de la république.

Le *Harper's Weekly*, une des meilleures revues de New-York, publie sur les diverses phases qu'a traversées en Amérique la question de l'esclavage, un article dont les conclusions nous ont frappé par leur justesse. Il ne dépend pas de nous d'élargir ou de rétrécir la sphère du travail forcé, parce que, dans un pays essentiellement commercial, les esclaves, considérés comme biens négociables, comme marchandise, si l'on veut, sont soumis aux règles ordinaires des échanges. Ils affluent sur le marché où ils commandent le prix le plus élevé et où ils sont le plus en demande, et se retireront des autres où la demande se maintient sur ce marché, par suite de circonstances générales, il est évident que le travail libre finira par remplacer définitivement celui des esclaves dans la région abandonnée par les Africains.

Voyons ce qui se passe en ce moment parmi nous. Le prix des esclaves a doublé depuis quelques années à la Nouvelle-Orléans, qui est le grand marché du Sud. Un jeune et robuste nègre de champ vaut plus de deux mille piastres. Il rapporte à l'encan de deux mille cents à deux mille cinq cents piastres: c'est là aujourd'hui la moyenne de sa valeur. Il y a douze ans, cette moyenne était de mille piastres.

Avec un peu de réflexion il est facile de se rendre compte de cette augmentation dans le prix des esclaves. Elle est, en effet, proportionnelle à l'accroissement de production de cette denrée agricole que nous n'obtenons que par le travail des Africains. Si, à mesure que la production du coton augmente nous pouvions multiplier le nombre des travailleurs par l'importation, leur valeur ne varierait pas beaucoup. Mais la traite est abolie, tandis que les fabriques d'Europe et d'Amérique consomment une quantité de coton sans cesse croissante.

Il en résulte une double conséquence: d'abord que le prix des esclaves, dont le nombre ne répond plus aux besoins de l'agriculture, monte rapidement, et en second lieu que le coton, dont la production coûte ainsi plus cher au planteur, se maintient en hausse malgré l'accroissement continuel de production. Une autre conséquence, découlant des deux premières, c'est que les esclaves que renferme l'Union sont conduits par leurs maîtres au marché où ils trouvent un prix élevé, ce qui tend à l'extinction graduelle de l'élément africain dans certains Etats du Sud.

Venons aux chiffres. En 1840, les Etats-Unis exportèrent à l'étranger 743,000,000 livres de coton pour lesquelles ils reçurent $63,870,307, c'est-à-dire moins de 9 à la livre. Dix ans plus tard, en 1850, l'exportation fut de 635,380,000 livres qui rapportèrent la somme de $71,984,606, soit une moyenne de 11 sous la livre. L'année dernière, la partie de la récolte vendue à l'étranger a produit $161,434,923, c'est-à-dire plus du double de ce qu'avait rapporté la récolte de 1850. On calcule que cette année nos planteurs feront plus de $180,000,000, c'est-à-dire qu'ils auront récolté trois fois plus de coton qu'il y a dix ans.

La consommation a également augmenté aux Etats-Unis. En 1848 les fabriques américaines achetèrent 600,000 balles de coton; elles mirent en œuvre, en 1852, 680,000 balles, et 770,000 en 1856. Cette année notre consommation excédera probablement un million de balles. Et en dépit de cet accroissement de consommation, les prix, comme nous le disons plus haut, se sont maintenus en hausse, le middling uplands, par exemple, s'étant élevé de 8 à 9 *cents*, en moyenne, à 11 et 12 *cents* la livre. Aussi de nouvelles plantations ont-elles été créées sur tous les points, dans la région où croît le coton, et les esclaves, indispensables à l'exploitation des terrains, ont-ils été en grande demande. C'est ce qui explique que de mille cinq cents.

L'accroissement dans la production du coton tient le résultat de certaines circonstances passagères, il n'aurait aucune influence permanente sur la question de l'esclavage. Mais il n'en est rien; la demande de coton ne peut qu'augmenter. Or, les cinq sixièmes de ce précieux produit provenant d'une zone territoriale de l'Amérique du Nord, resserrée entre le trentième et le trente-cinquième degrés de latitude. L'autre sixième est fourni par le Brésil, l'Egypte, l'Inde, les Antilles, l'Afrique, etc., où néanmoins, malgré les plus énergiques efforts des gouvernements français et anglais, il a été impossible de récolter assez de coton pour employer les filateurs de Manchester au-delà de quelques semaines. Tout le coton produit maintenant hors de l'Union ne dépasse pas la quantité récoltée dans un seul de nos Etats cotonniers, et encore, pour en tirer parti, faut-il y ajouter du coton américain.

Il est évident, d'une autre part, que la demande pour les étoffes de coton ne fera qu'augmenter, car rien jusqu'à présent ne supplée ce produit de l'agriculture américaine. De 1840 à 1852, la consommation des étoffes de coton a doublé en Europe, et elle a également doublé aux Etats-Unis de 1840 à 1860. De septembre 1859 en janvier 1860, nous avons exporté en France plus de coton que nous n'en envoyions, dans ce pays, pendant toute une année, avant 1850. Indépendamment de ce surcroît de consommation en Europe et en Amérique nous avons à approvisionner de nouveaux marchés, tels que le Japon, l'Australie, les établissements de Fraser River, ainsi que certaines provinces de l'Inde et de l'Afrique ouvertes récemment au commerce.

Il n'est donc pas probable, on le voit, que le prix des esclaves diminue, puisque d'une part la traite des noirs est abolie, et que, de l'autre, nous sommes à peu près seuls à produire le coton nécessaire au monde. Comme nous ne récoltons ce produit que dans une région bornée par le 30e et le 35e degré de latitude, il est clair que c'est sur ce point que se concentreront les travailleurs africains. Ces derniers nous sont déjà enlevés en grand nombre des Etats du Sud où ne se récolte pas le coton et où, n'étant pas absolument nécessaires, ils sont loin de valoir ce qu'ils valent ici. Le Missouri, le Kentucky, le Tennessee, la Virginie, le Maryland, le Delaware et la Caroline du Nord s'empressent de nous expédier leurs nègres à cause du haut prix qu'ils commandent dans les régions cotonnières.

Cette émigration ne faiblira pas, car les fabriques multipliant leurs demandes, nous sommes obligés de multiplier de notre côté les plantations et de rassembler de toutes parts des travailleurs noirs, les seuls qui puissent cultiver nos champs de coton avec succès. Depuis deux ans, on dirait, à voir les cargaisons de nègres qui nous arrivent de certains Etats à esclaves, que ceux-ci ne peuvent guère plus renfermer d'Africains. L'immigration continuera tant que le coton sera en demande, et nous venons de voir que, malgré tous nos efforts, nous n'en fournissons pas assez au commerce. Il arrivera donc un jour que les Etats que nous nommons plus haut et qui trouvent ici à doubler et tripler le prix de leurs nègres, nous les envoient par légions, seront, de fait, quoique appartenant au Sud, des Etats libres. On a observé, en effet, dans les Etats où le travail des Africains n'est pas rigoureusement nécessaire, que pour chaque esclave qui meurt ou qui part il se présente deux blancs qui sollicitent son remplacement dans la répartition du travail.

La conclusion à tirer de l'état actuel des choses, c'est que l'esclavage n'existera un jour que concentré dans plusieurs Etats du Sud et qu'il sera borné à la région cotonnière. Tous les efforts de nos hommes d'Etat ne sauraient prévenir ce résultat. Il faut nous y résigner d'avance, tout en opposant une énergique résistance aux envahissements des Etats du Nord.

M. J. B. WALTON.—On verra aux annonces que M. J. B. Walton, encanteur, a transporté son Bureau du No 10, Bank Place, au No 40 rue du Camp.

BÉNÉFICE DE MARY MCVICKER.—La jeune Mary McVicker, qui a eu tant de succès dans les soirées musicales de M. Henry Squires, donne aujourd'hui un concert à l'Odd Fellows' Hall. Elle sera secondée par M. Squires et M. Hoffman.

Dépêches télégraphiques,

TRANSMISES A L'ABEILLE.

LÉGISLATURE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — MAISONS DE JEU DANS L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 15 février.—La chambre des Représentants s'est réunie ce matin à 11 heures. L'hon. C. H. Morrison, speaker.

73 membres présents et la prière dite par le Rév. père Hubert.

Le procès-verbal d'hier a été lu et approuvé.

M. H. W. Allen, d'Ouest Baton Rouge, offre une résolution demandant que les annales publiques et coloniales soient déposées aux archives de la Société Historique de la Louisiane.

Le bill concernant le dessèchement de la levée de Pointe Manoir, et la fermeture du canal Day, a reçu une approbation favorable du comité auquel il avait été référé et a passé.

M. B. Haynes introduit un bill qui demande la prohibition des maisons de jeux, reconnues comme un des plus grands maux qui affligent la société, déterminant la ruine de beaucoup de familles. Les lois de l'Etat, dit M. Haynes, n'ont jamais été mises en vigueur pour réprimer de tels abus; mais, au contraire, elles les ont tolérés dans des endroits retirés, ce qui n'aurait jamais été spécifié dans une communauté soumise à une surveillance rationnelle. Une expérience de quarante-huit années a complètement démontré qu'en négligeant d'imposer les joueurs à une taxe, la législature de la Louisiane a été obligée d'imposer les citoyens de l'Etat à l'effet de supporter les victimes de ces jeux; qu'en conséquence de ces faits, il est urgent que des mesures justes et raisonnables soient prises à l'effet de diminuer les charges qui se rattachent à l'accumulation de ces maisons et en outre de s'accumuler qu'on entre il est convenablement que les personnes qui tout profession de joueurs d'appointement par l'Etat et ne sont soumises à aucune taxe.

Section 1.—Qu'il soit ordonné par le Sénat et la Chambre des Représentants, réunis en assemblée générale, que l'auditeur des comptes publics et le trésorier de l'Etat seront tenus de prévenir les citoyens de la Nouvelle-Orléans, qu'à tous ceux qui se trouveront convenablement recommandés et fourniront une obligation de $50,000, afin de garantir l'observance de la loi sur les jeux, et qui présenteront séparément, cette leur signature respective, celle de trois personnes solvables, possédant des propriétés non grevées de redevances pour une valeur de $250,000, pourraient obtenir une patente que chaque teneur de maisons de jeux serait forcé d'exhiber à chaque demande qui lui serait faite. Cette patente ne s'élèverait pas à moins de $25,000 pour chaque maison de ce genre, lequel argent serait versé entre les mains de l'auditeur et du trésorier.

Section 2.—Qu'il soit en outre ordonné que les fonds provenant de pareilles patentes seraient versés au trésor de l'Etat, pour y constituer un dépôt de fonds destinés au soulagement de l'hôpital de charité de la Nlle-Orléans, de l'asile des sourds et muets à Baton Rouge, de l'asile des aliénés à Jackson et d'autres établissements charitables de l'Etat.

Section 3.—Qu'il soit de plus ordonné, que les maisons de jeux patentées en conformité à cette loi, pourront aucunement être tenues en rez de chaussée d'une maison quelconque ou bien exposées à la vue du public. Elles devront néanmoins rester ouvertes pour laisser l'entrée libre aux visiteurs et aux hommes de la police, et qui ne tentera pas contre ordre ayant le caractère de la patente, après avoir été préalablement poursuivi par les tribunaux compétents.

Section 4.—Qu'il soit ordonné, que quiconque serait muni de cette patente ou non, et tiendra une maison de jeux privée, ou des jeux de Bourse ou de hasard aucunement lieu soit qu'il joue contre la maison ou individuellement et l'admission ne serait pour libre au public ou aux officiers de police, sera passible de sérieuses amendes et d'emprisonnement aux travaux forcés. Les propriétaires d'une pareille maison devront en ce cas payer une amende de $2,000 au moins, et pas au dessus de $10,000. La moitié de cet argent destiné comme fonds de charité pour l'Etat, un quart à la maison de jeux qui sera la mieux conforme aux règlements, et l'autre quart au dénonciateur qui pourra en tout cas servir de témoin contre l'inculpé.

Section 5.—Qu'il soit ordonné, que toute personne trouvée dans une chambre, maison ou autre lieu de jeux, ou l'autorisation ne pourrait être exhibée après preuve établie, ne devra pas être condamnée à moins de 3 mois de prison au moins d'un an, plus à une amende de $200 au moins et de $2,000 au plus. La moitié de cette somme sera destinée comme fonds de charité et l'autre moitié au dénonciateur, qui conservera sa qualité de témoin contre l'inculpé.

Section 6.—Qu'il soit ordonné, que toute personne tenant une maison de jeux, ou une table de jeux publiquement, comme sur des emplacements de courses de chevaux, salles de bateaux à vapeur ou dans des chemins de fer où les jeux sont par nous relative, ou bien tous autres lieux dans le ressort de la patente, soit par des citoyens ou résidents et tous ses appareils établis et pour que l'argent confisqué. Les avoir été soumis à l'inculpé devra être condamné à 1 an de prison au moins et pas au dessus de sept ans de travaux forcés.

Section 7.—Qu'il soit ordonné, que le propriétaire d'un terrain quelconque, même les propriétaires de bateaux à vapeur et autres, qui permettront des jeux de bourse ou autres jeux de hasard, seront condamnés à une amende de $500 au moins et de $5000 au plus. Une moitié de cette somme sera aux fonds de charité et l'autre moitié au dénonciateur, qui conservera ses droits de témoin contre l'inculpé.

Section 8.—Qu'il soit ordonné, que l'auditeur des comptes publics et le trésorier de l'Etat, ainsi la faculté d'allouer une patente dans les paroisses, villes ou villages de l'Etat, même aucune d'une aucun quart d'avance, cette fois pour faire lieu à cette sorte de jeux.

Section 9.—Qu'il soit ordonné, que les jurys de police d'une paroisse quelconque dans l'Etat de la Louisiane, d'un village ou autre lieu quel qu'il soit, seront, dans l'exception des droits des paroisses d'Orléans et de Jefferson et les villes et villages y situés, jugeront à propos, concurremment avec les autorités municipales de ces localités, de déterminer le chiffre des patentes pour l'autorisation de ces jeux dans les limites de leur juridiction; le chiffre qui ne pourra être au dessous de $10,000 pour Baton Rouge, et pas moins de $5000 pour toute autre place.

Le montant de ce produit destiné comme fonds de charité et de reste destiné à des actes de charité publics aura la section ou portion d'autres besoins, selon la décision du jury de police.

Section 10.—Qu'il soit ordonné que les patentes ne pourront être délivrées par l'Auditeur des comptes publics et le trésorier, dans les limites de la rive droite du Mississipi, telles que des paroisses d'Orléans et de Jefferson, ou mon ne pourront être ailleurs que celles de la Nlle-Orléans. La moitié du montant versé dans la caisse de l'Etat et restera destiné à des actes de charité et dépensé pour l'instruction, selon la décision du jury de police.

Section 11.—Qu'il soit ordonné que les maisons dûment autorisées dans le présent acte seront protégées dans tout l'Etat, pour les infractions susmentionnées.

Section 12.—Qu'il soit ordonné, que toute acte et portion de loi, en opposition avec les dispositions du présent acte seront abrogées, et cet acte entrera en vigueur à partir du moment de son adoption.

SENAT.

Le Sénat s'est réuni à 11 heures ce matin, sous la présidence de l'hon. H. M. Hyams. 28 membres présents.

Le procès verbal a été lu et approuvé.

M. Lawrence présente un mémoire de l'Ecole de Médecine de la Louisiane.

Après que lecture a été donnée du mémoire par le secrétaire, M. Lawrence a obtenu la parole et s'est exprimé comme suit:

M. le président, Je ne pense pas, Monsieur, qu'il se trouve un seul homme dans cette enceinte, plus disposé que moi à sauvegarder les intérêts de l'Etat et à protéger le trésor public; je pense que nous devons apporter tous les soins possibles aux dépenses en faveur de nos institutions, mais, Monsieur, nonobstant ces observations, le moment est arrivé pour l'Etat de la Louisiane d'encourager la première de nos institutions. Il est de toute justice, Monsieur le président, que nous accordions à la Faculté de Médecine de l'Université de la Louisiane tout l'appui qu'il nous soit possible de lui accorder.

Vous n'ignorez pas, M. le président, le résultat du dernier attentat porté à nos doctrines, voire même la démonstration écrite par Hellier dans son livre.

Vous n'ignorez pas que de jeunes étudiants en médecine ont dû quitter les institutions du Nord pour s'en retourner dans le Sud. Pour mon compte personnel, je suis prêt à accorder mon vote pour que le trésor de l'Etat débourse les fonds nécessaires à l'agrandissement de notre bâtisse, et pour que tous les moyens possibles soient employés en faveur de l'instruction de nos jeunes gens. Cet objet mérite d'être pris en considération par nos sénateurs.

Je désire que toutes les propositions de ce genre deviennent l'objet d'une grande sollicitude de notre part, dans les limites de la possibilité.

Je ferai en outre observer que l'Etat de la Louisiane offre à tout le Sud de meilleurs avantages qu'aucun autre Etat de l'Union, pour l'établissement d'une faculté de médecine et l'éducation y appropriée.

La somme de $50,000 serait suffisante pour cet objet qui devra être soumis à un comité spécial.

Nous savons que l'Etat de la Virginie abonde de jeunes gens dont l'éducation avait du être faite au dehors. Je désire qu'il leur soit offert la faculté de s'instruire chez eux. Il est incontestable que la faculté de médecine de l'Université de la Louisiane, est aussi élevée que n'importe quelle l'université du monde entier.

L'agrandissement de la bâtisse actuelle est de toute nécessité, car elle ne contient d'emplacement que pour 150 étudiants à la fois, tandis qu'il y a 400 étudiants présents au collège, et il est utile que tous puissent être occupés à la dissection. La salle des lectures est trop petite: c'est pourquoi un agrandissement est de la plus haute urgence.

Je n'appellerai pas l'attention du Sénat plus longtemps sur cet objet; je désire simplement que le mémoire soit référé au comité de la Maladie.

M. Buffington introduit un bill demandant $10,000 en faveur des gardes créoles. Référé au comité de la milice.

M. Stadburne un bill autorisant le voyer de la paroisse de Madison de nommer un député-voyer. Adopté après trois lectures.

M. Ludlow un bill autorisant le secrétaire d'Etat de souscrire pour 50 copies de cartes d'Ouest Pointe Coupée, Baton Rouge, etc. par Powell, au moyen d'une somme de $500. Référé au comité des travaux publics.

M. Flournoy—un bill par lequel le board des travaux publics est requis de faire faire un cut-off à la pointe Leopinas sur la rivière Rouge. Référé au comité des travaux publics.

Les bills suivants ont passé au sénat.

Le bill amendant l'acte relatif aux jurés de la paroisse d'Orléans, approuvé le 15 mars 1855.

Le bill autorisant la nomination d'un interprète pour la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Le bill en faveur de H. J. Baker.

Les bills suivants ont aussi passé à la chambre:

Le bill réglant les sessions de la 10me Cour de District, ainsi, le bill substituant d'autres noms à ceux de Frederick Southgate Brown et autres de la Nouvelle-Orléans.

CONGRÈS,

Chambre des Représentants.

Washington, 16 février.—La Chambre s'est réunie à midi. L'honorable M. Pennington speaker.

Après lecture du procès-verbal, M. Bingham a introduit un bill ayant pour objet d'annuler cette partie des actes émanés de la législature territoriale et demandant l'institution et l'abolition de l'esclavage. Après une courte discussion, le bill a été référé au comité judiciaire.

M. Sherman a offert une résolution demandant que le comité postal s'enquière des moyens à faire valoir pour que toute service postal soit adjugé par décision, au plus bas offrant. Adoptée.

M. Sherman, au nom du comité spécial, nommé pendant la dernière session du Congrès, pour s'enquérir des accusations portées contre le président et le secrétaire de la navigation, relativement aux contrats passés pour du charbon et du bois de construction destinés au service naval, a offert la résolution adoptée par ce comité, comme accusant le président et le secrétaire d'avoir commis des abus de pouvoir, dans le but de gagner le patronage de ce département en faveur de l'élection, et qu'une telle conduite mérite la réprobation de la Chambre.

La résolution a été référée au comité pour toute l'Union.

SENAT.

Le bill concernant l'amélioration à introduire dans le service postal, a été amendé hier au Sénat, par le rejet de la clause relative au privilège de franchise et a passé par 32 oui, contre 2 non.

Une grande partie de la session a été employée en discussions sur le système de banques dans le District de la Colombie.

Le Sénat s'est ajourné à Lundi.

La Présidence en expectative.

Washington, 16 février.—Il est généralement admis dans les cercles politiques, que si la nomination du sénateur Douglas à la convention de Charleston n'a pas lieu, qu'il usera de toute son influence en faveur du sénateur Stephens de la Géorgie.

Le sénateur Douglas est entièrement rétabli de sa dernière maladie.

Plate-Forme de Charleston.

New York, 16 février.—La correspondance du *Times* de New York, à Washington, dit que M. Bright, président du comité Démocratique National, a nommé MM. Green, Fitch, Bigler et Chestnut, comme devant jeter les bases d'une plate-forme pour la Convention de Charleston.

Le Bill Postal Approuvé.

Washington, 16 février.—Le Président a approuvé le bill relativement au service de la poste. Le bill approprie une somme $4,296,000 pour arrérages dus par le département de la poste pour des services exécutés jusqu'au 30 juin dernier, et $1,000,000 pour les dépenses de ce département jusqu'au 30 juin 1860.

MALLE DU SUD.

Washington, 16 février—Des arrangements ont été pris par le département de la poste, pour que deux malles par jour soient établies entre New-York et la Nouvelle Orléans. Cet arrangement entrera en vigueur la semaine prochaine.

MORT DE STEPHEN WHITNEY.

New York, 16 février—Stephen Whitney, le citoyen le plus riche de cette ville après M. W. B. Astor, est mort aujourd'hui, à l'âge de 70 ans.

ARRESTATION D'UN TRAFIQUANT DE NÈGRES LIBRES.

Augusta, Géo, 16 février. — Un homme du nom de Andrew J. Rodgers, venant d'Helena, Arkansas, a été arrêté en sa possession, sous l'accusation de faire le commerce de nègres libres et de les vendre pour l'esclavage. Il avait essayé de faire ce commerce à Macon et a été transféré dans cette ville pour y passer un jugement.

RENONCIATION A UNE INTERVENTION EN ITALIE.

St John, 16 février. — Les derniers avis de Vienne, reçus par le *Prince Albert*, annoncent que le mécontentement est général en Hongrie et augmente tous les jours.

Le gouvernement autrichien adopte des mesures énergiques pour réprimer des démonstrations populaires ou des mouvements révolutionnaires.

Le *Post* de Londres, organe de Palmerston, dit que les puissances occidentales de l'Europe s'opposent à une intervention armée dans les affaires d'Italie, excepté si toutes les puissances la demandent.

Brazos St Yago.—Le *Brownsville Flag* du 9 publie quelques détails relatifs à l'attaque dont le steamer *Ranchero* et un faible détachement américain ont été l'objet de la part des bandits de Cortina. Le colonel Todd et le capitaine Littlejohn revenaient à Brownsville pendant que le Ranchero descendait le fleuve. Les Mexicains campés sur la rive opposée tirent feu sur l'avant garde américaine et sur le steamer. Un soldat nommé Fountain B. Woodruff fut blessé mortellement. Les Texiens au nombre de 49, traversèrent alors le fleuve et marchèrent contre les Mexicains qui étaient retranchés derrière une forte palissade. Cinquante hommes de cavalerie étaient rangés en bataille en avant de la position. Les Américains se formèrent en ligne à un quart de mille et s'approchèrent sur le fleuve pour n'être pas enveloppés. L'action s'engagea bientôt, et après une courte lutte de fusillade, les rangers se précipitèrent contre l'ennemi qui prit la fuite. Cahieri a eu environ 25 morts et environ 35 blessés. Les Texiens n'ont eu qu'un mort et deux blessés. Les bandits attaqués et mis en déroute par les 49 rangers étaient au nombre de 200.

Rudio, un des auteurs de l'attentat commis contre l'empereur Napoléon, dans la rue Lepelletier, vient de s'évader de la colonie pénale de Cayenne. Il avait été, on se le rappelle, condamné à la déportation et aux travaux forcés à perpétuité pour avoir pris part à l'affreux complot d'Orsini, et il était confiné dans une petite île, près de Cayenne, avec neuf autres détenus. Ils parvinrent à s'emparer d'un bateau et à gagner la haute mer. Quelques jours après ils prirent terre à Berbice ou Rudio se sépara de ses compagnons. Ceux-ci sont arrivés plus tard à Demerara où ils jouissent de la plus entière liberté, malgré la présence d'un steamer de guerre français expédié dans cette ville pour réclamer leur extradition. Le gouverneur a déclaré qu'il n'avait pas le droit de les livrer.

Amérique du Sud.—Les journaux de Panama, que nous avons reçu hier, renferment quelques avis de l'Amérique du Sud.—Valparaiso a été le théâtre d'un désastreux incendie: cinquante maisons ont été réduites en cendres. Quant de Buenos Ayres qu'un moment où le steamer de guerre du Paraguay *Tacuari* quittait le port, ayant à son bord le général Lopez, une canonnière anglaise lui a envoyé un boulet qui l'a forcé de retourner à son mouillage. Cet acte d'agression avait causé une grande agitation dans la ville. En Bolivie, le mécontentement est grand contre le président Linares. Celui-ci se trouvait à La Paz avec trois divisions. Le général Echenique était à Curacoto. Castillo et le général Urbina à La Paz. On dit que le Dr Ureta a été banni par Linares.

Havane.—Le steamer *Empire City*, capitaine Harrison, est entré hier matin dans notre port, venant de New York et de la Havane. Il a quitté cette dernière ville, le 12, avec la correspondance et les passagers de la Californie.—L'*Empire City* a un très fort chargement. Il a laissé à la Havane le *Quaker City*, qui a fait la traversée de la Nouvelle Orléans au Moro en 55 heures.

La métropole de Cuba est pleine d'étrangers. La naissance d'un nouveau prince, en Espagne, a été célébrée par nos voisins avec un enthousiasme bruyant, les salves, les carillons, les feux d'artifices, les revues de troupes, etc., rien n'a manqué à la solennité.

Sir Wm Gore Ouseley n'a pas encore quitté la Havane.

Les journaux nous apprennent qu'il ne sera plus permis d'importer des coolies dans l'île après le mois de décembre 1860.

Le *Diario de la Marina* possède à Vera Cruz un correspondant qui lui annonce qu'une guerre terrible éclatera entre le Mexique et les Etats-Unis, si le traité négocié par M. McLane n'est pas ratifié.

Le tirage de la loterie de la Havane a eu lieu le 11 de ce mois. Voici quelques-uns des numéros que le sort a favorisés:

No 21,887, $100,000.—10,526, $50,000.—2508, $30,000—19,224, $20,000—110, $10,000—14,232, 3417, 3782, 3906, 4490, 5310, 5393, 5818, 5837, 6190, 6328, 6933, 7142, 8209, 8253, 8304, 10,197, 10,225, 11,110, 11,900, 12,811, 14,713, 15,101, 15,514, 15,817, 16,573, 16,937, 18,032, 18,259, 21,002, 21,799, 22,518, 22,620, 22,632, 23,600, 23,943, 24,475, 25,702, 26,211, 26,406, 26,501, 27,604, 27,794, 28,493, 28,532, 28,824, 29,823, 23,656 et 29,873, $1000 chacun.

Théâtre d'Orléans.—Spectacle de demain, samedi, au théâtre d'Orléans: *Les Diamants de la Couronne*.—Après la représentation, grand bal paré et masqué.

Théâtre de l'Opéra.—Demain, samedi, au théâtre de l'opéra, *Martha*, dont le succès va croissant à chaque représentation.

Bal des Fils de la Louisiane.—La Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane donne son quatrième et dernier bal paré et masqué, demain, samedi, dans la salle des Odd-Fellows. Nous remercions le comité des invitations qu'il a eu la gracieuseté de nous adresser.

Compagnie de Navigation.—Les actionnaires de la compagnie de navigation du canal Carondelet verront par un avis du président, inséré plus loin, qu'ils sont invités à opérer un versement de 10 pour cent d'ici au 1er mars prochain.

CHRONIQUE LOCALE.

Le vol au Cincinnati Hotel.—Frank Wilson alias Yellow Frank, Joseph Rice et un jeune garçon du nom de Thompson Johnson, ont comparu hier devant le recorder Wiltz, les deux premiers pour vol et le troisième sous prévention de complicité.

James J. Reis, pensionnaire du Cincinnati Hotel situé au coin des rues St Louis et Chartres, a déclaré que dans la nuit du 4au 5 courant, en entrant dans sa chambre et sa malle fut transportée dans l'appartement occupé par deux hommes qui avaient quitté l'hôtel le lendemain matin. On ouvrit la malle à l'aide d'une fausse clé; elle contenait une somme de trois cent quatre-vingts piastres et de linge évalué à une centaine de piastres. Trois jours plus tard, le témoin découvrit parmi les papiers que les individus avaient laissés, une lettre adressée, par un prisonnier du workhouse, à l'officier Balloa; s'ayant pu rencontrer ce dernier, il se rendit au bureau du chef de police où il déposa la lettre. Quand les accusés furent arrêtés, il reconnut ses chemises et ses gilets de peau sur chacun d'eux.

M. Balloa a déclaré qu'en recevant la lettre que Reis avait trouvée, il fut au workhouse où l'auteur avoua qu'il avait chargé Frank Wilson alias Yellow Frank de la remettre à l'officier. Celui-ci se mit aussitôt en campagne et, dans la soirée du 10 courant, arrêta Wilson et Rice qui entraient à l'Amphithéâtre, rue St Charles. Le lendemain, M. Reis reconnut les chemises. Le même jour l'officier Ivan arrêta Thompson Johnson qui avait sur lui une chemise du plaignant.

Le recorder a envoyé les trois accusés devant la Première Cour de District.

Acquittée.—Miss Evans qu'Ann O'Neal, rue de la Vieille-Levée, accusait de l'avoir insultée et frappée, a été acquittée.

Accident.—Le coroner a pratiqué hier la levée du corps d'Anthony Ahr qui a été tué hier matin, par la chute d'une planche de l'échafaudage du navire *Linden*, mouillé en face de poteau No 22, Deuxième District. Une demi-heure avant l'accident, un jeune homme avait prévenu le second du *Linden* que l'échafaudage était en mauvais état.

M. Ahr est né à Brême et était âgé de vingt-trois ans. Il a été président de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens. Ses funérailles auront lieu cette après-midi, à 4 heures.

Première Cour de District.—Le juri auquel avait été soumise l'affaire "l'Etat vs. John Cobra, accusé de tentative de meurtre sur la personne de William Wilson" n'a pas pu s'accorder. Onze des membres se sont prononcés pour l'acquittement; le douzième était pour la condamnation.

J. H. Jones et Josiah S. Hunt ont été déclarés coupables de larcin mais recommandés à la clémence du tribunal.

Le jury a déclaré John McLaughlin coupable de larcin. Ephraim F. Phillips, accusé d'avoir tué James H. Hearsey, le 26 novembre, au coin des rues Apollon et Dryades, a été acquitté après plusieurs heures de délibérations.

Arrestation.—Les officiers spéciaux Boylan, Howard et Izard ont arrêté, hier après-midi, un nommé Edward Smith. Ils ont fait ensuite une descente dans la maison No 222 rue de la Douane, où ils ont trouvé des meubles volés; dit-on, par cet individu.

Smith a volé, le 12 novembre dernier, chez M. Geo Durr, rue Centre No 57, ville de New-York, trois montres et trois chaînes en or, des objets de fantaisie et des meubles évalués à sept cent quatre-vingts piastres.

Larcin.—Louis Grand, accusé du vol de deux cent quatre-vingt-cinq piastres à l'Hôtel des Bouchers (rue Madison No 11) où il était employé en qualité de garçon, a subi hier un interrogatoire devant le recorder du 2me District.

Mme E. Loosgre, maîtresse de l'établissement, a déclaré que le 1er février au matin, elle partit pour le marché, laissant le restaurant sous la garde de l'accusé. Ayant appris au marché que Grand avait quitté le restaurant, elle y revint aussitôt, ouvrit le tiroir du comptoir et s'aperçut que $230 ou $280 qu'elle y avait laissées avaient disparu. Après l'arrestation de Grand, elle fut en prison, accompagnée de Mme Thorreux, et demanda à l'accusé ce qu'il avait fait de l'argent. Grand répondit, en présence de Mme Thorreux: "Je l'ai tout dépensé. Il ne me reste plus rien," puis il ajouta (Mme Thorreux n'entendit pas cette partie de la conversation): "Si vous le rapportez je vous rendrai plus que je ne vous ai pris." Mme Thorreux a déclaré que l'accusé avait avoué sa faute.

Grand a été envoyé devant la Première Cour de District.

Naufrage du steamer Northerner.—On lit dans l'*Echo du Pacifique*, publié à San Francisco:

La nouvelle d'un désolant sinistre maritime s'est répandue hier matin dans notre population qui en a été toute consternée.

Mardi soir, le *Northerner*, capitaine Dall, faisait route vers Humboldt pour se rendre ensuite à Portland et à Puget Sound, lorsque vers cinq heures, alors qu'il était à la hauteur du cap Mendocino, il donna violemment contre un rocher sous-marin qui lui fit une large voie d'eau. Le navire étant à deux milles environ au-dessus de Blunt's Reef. Le capitaine, qui était sur le pont, comprit immédiatement que son navire était perdu, et qu'il devait gouverner au plus vite vers le rivage pour s'y échouer. On ne put aux pompes, mais sans espoir de pouvoir lutter contre l'invasion de l'eau et de maintenir le steamer à flot pendant longtemps.

Le vent, venant du sud est, soufflait en tempête. Le canon fut tiré en détresse; on était à six milles du rivage et à vingt milles environ de Humboldt. Ces signaux d'alarme furent entendus, mais vaguement. Néanmoins le capitaine Buisne fit chauffer un petit remorqueur, et malgré le mauvais temps, la nuit et l'incertitude de la fuit et la direction à suivre, partit à tout événement dans l'espoir de porter assistance. Pendant ce temps, le *Northerner* avait touché le rivage au-dessous de l'embouchure de Bear River, à un mille environ au-dessus de Centreville, mais les dispositions de la plage ne permettaient d'en approcher qu'à une certaine distance, ce qui rendait difficile et périlleux le sauvetage des passagers.

Après l'échouage, un cable fut assujetti à terre et permit à plusieurs voyageurs de s'en servir pour gagner le rivage, mais, dans les conditions où était la mer, plus d'un perdit la vie en cherchant à utiliser ce dangereux moyen de salut. Trente deux passagers ont péri. Le capitaine Dall n'a quitté son poste que le dernier; il était épuisé de fatigue quand on l'a recueilli à terre au moment où une lame allait l'emporter. Les dépêches et le trésor ont pu être sauvés, et seront transportés à destination sur le *Columbia*.

Quand le jour se leva, ce fut pour éclairer le lugubre tableau de cet affreux sinistre. On retrouva sur le rivage les cadavres d'une partie de ceux qui manquaient à l'appel, on a pu au moins leur rendre les honneurs de la sépulture et creuser à chacun une fosse séparée. Chacune fut surmontée d'un indice spécial qui permettra de les reconnaître.

Aussitôt que le steamer fut atteri, un canot, de ceux à la mer, fut lancé, et on y transborda deux, furent recueillis et conduites à terre par le second du navire, le brave et digne officier portant nom de French.

L'une des passagères, Mlle Gregg, qui avait avec elle un jeune frère confié à ses soins, réussit à trouver sur les instances qui lui furent faites d'entrer dans la barque, à moins qu'on n'y admît aussi son frère avec elle. Dans de telles conjonctures, la règle est la règle; elle ne peut fléchir.

Après le succès de sa mission, le lieutenant French apercevant encore sur le navire la jeune femme et son frère, dirigea vers elle et parvint à obtenir son consentement au sauvetage dans le cas où le canot serait ravi. Il venait de l'embarquer dans le canot, mais le gros canot fut chaviré par la mer en même temps, et tout l'équipage et l'enfant de la malheureuse partit, qui fut enlevé. Son malheur tant souffert, pendant l'amour pour le rivage, le malheureux French disparut.

Quant à la jeune héroïne Mlle Gregg, elle a aussi péri dans les flots. Le lendemain de ce naufrage, sur la même basse, son corps a été retrouvé sur le rivage. Son frère l'avait attaché à son vêtement de dessous, à la cage de la roue du navire, tous deux n'ayant pas résisté à la violence du courant. Le jeune Gregg a péri aussi, on n'a pas vu son corps.

Le brave officier French est universellement regretté. Il laisse à San Francisco une jeune veuve et trois petits orphelins dont le public partage le lugubre deuil.

Une Lettre de Kossuth.

La lettre suivante, adressée par Kossuth à quelques-uns de ses amis politiques en Ecosse, sera lue avec intérêt dans un moment où l'attention du monde entier se fixe sur la Hongrie et l'Autriche et où la révolution parait imminente dans le premier de ces Etats. L'Autriche est en pleine décadence; c'est un royaume qui se meurt et qui, sans l'appui que lui prêta la Russie en 1849, eût déjà succombé. La lettre de Kossuth renferme sur la situation financière, politique et sociale des provinces autrichiennes des traits graves révélations. La voici:

A MM. William M'Adam, J. W. MacGregor, W. G. Langdon, James Moir, Robert Rae, Robert M'Tear et John M'Adam.

I.

Messieurs,

Vous me demandez si dans les présentes conjonctures je pense que des démonstrations publiques d'approbation et de sympathie en faveur de la cause hongroise peuvent tourner au bien de mon pays.

Je n'hésite pas à me prononcer pour l'affirmative. Il me semble, au contraire, que l'expression générale par le peuple anglais, à ce sujet est un besoin urgent de la position élevée qu'occupe cette nation constitutionnelle. Permettez-moi de m'expliquer. Vous connaissez à fond le caractère et l'intensité du mouvement hongrois. Eh bien! Je vous rappelle novembre 1859 lorsque la plus légère rumeur s'élevait pas une rumeur un symptôme de la tempête qui depuis se déchaîne sur la maison d'Autriche, s'exprimait, dans une de mes *lectures*, à Glasgow, l'opinion que le temps était arrivé de ranimer l'intérêt public à l'égard de ma patrie; nous n'en étions pas complètement préparés à l'exposer à cette époque, le nom de la Hongrie était à peine prononcé par les organes de la publicité européenne. Aujourd'hui la Hongrie est devenue le sujet ordinaire de toutes les discussions de la presse continentale tout entière, aussi bien que de celle de la Grande Bretagne.

La justice, aussi bien que l'importance de la cause hongroise, reçoivent un témoignage parlant de ce fait que, à l'exception d'un petit nombre de journaux *abonnés* (tels que l'*Univers* en France), de l'extravagante *Gazette d'Augsbourg*, qui est notoirement à la solde de la cour d'Autriche, et de quelques feuilles viennoises, la presse européenne tout entière, y compris même quelques journaux de Vienne, est unanime à condamner la politique de François Joseph d'Autriche, et à reconnaître la justice de la cause hongroise.

En fait, les résultats de la guerre d'Italie, les mouvements qui s'en sont suivis en Hongrie, en Transylvanie et en Croatie, conjointement avec le mécontentement général qui s'est produit dans toute l'étendue de l'empire d'Autriche, sans excepter même le Tyrol, ainsi que l'impuissance de son gouvernement, ont, dans ces quatre derniers mois, non seulement élevé la cause hongroise à une importance européenne, mais l'ont réellement revêtue du caractère d'une des questions brûlantes du jour.

Or, une chose me frappe: c'est que la position qu'occupe l'empire britannique dans le concert européen, ne peut permettre au peuple anglais de rester silencieux devant de telles questions. Emettre son opinion dans ce débat, c'est pour cette nation une nécessité résultant de la position politique que tient l'Angleterre comme pouvoir dirigeant en Europe, c'est un devoir inhérent au poids et à l'influence dont l'opinion du peuple anglais pèse à la fois sur son propre gouvernement et sur l'étranger.

Il y a une autre considération encore. La courte campagne d'Italie a si totalement détruit le faux prestige de pouvoir dont l'Autriche jouissait, non seulement dans la dernière guerre de Crimée, mais même à la veille de celle d'Italie, et les rapports (quoiqu'imparfaits) de ce qui se passe dans les provinces autrichiennes, et particulièrement en Hongrie, ont mis à jour la situation anormale de l'empire autrichien.

Cependant il est notoire que, malgré la leçon qui lui a été administrée en Italie, c'est sur le sabre, et le sabre seul, que François Joseph fait reposer son salut.

Le comte Bissingen, gouverneur de la Vénétie, étant arrivé au bout de son latin, accourut ces jours derniers à Vienne pour prendre avis et aviser. Il dit à l'empereur qu'il ne peut mettre la main sur un seul Italien qui veuille accepter un emploi; que lorsqu'il veut faire publier un décret, le peuple répond qu'il ne comprend pas l'allemand (exactement comme en Hongrie); que toutes les fois qu'un fonctionnaire, un gendarme ou un agent de police paraît, dans une commune quelconque, il ne trouve personne chez lui. L'administration ainsi réduite à néant, le comte suggéra qu'il serait sage de faire des "concessions" et non d'attendre qu'on y soit forcé par un congrès ou autrement. Alors l'empereur de s'emporter, et, frappant violemment sur son sabre, de s'écrier: "Point de concessions!

Quoiqu'il en soit, c'est sur le sabre seul qu'on prétend s'appuyer pour se maintenir; c'est là, assurément, un curieux appui pour un gouvernement qui sait si peu se servir de son épée qu'il avait besoin de 200,000 baïonnettes russes pour se relever. Or, un tel appui exige deux choses: de l'argent et une armée sur le dévouement de laquelle on puisse compter. Pour ce qui regarde l'argent, l'opinion publique a déjà passé condamnation sur le système financier de l'Autriche: c'est un état permanent de banqueroute, et si ce n'était que cela! Souvenez-vous de la fameuse histoire de l'émission subreptice de bons montant à la somme de deux cent soixante quinze millions de francs.

Je désire attirer votre attention sur le système fiscal tel qu'il est pratiqué en Hongrie. La propriété foncière est imposée à 26 0/0 environ 5 francs pour 25 francs, d'impôt direct, qui est, en outre, évalué de la manière la plus inique. A cet impôt déjà trop lourd par lui-même, il faut ajouter 60 0/0 de contribution supplémentaire provinciale et 25 0/0 de contribution communale (*Landes and communal Zuschlag*): ensemble 85 0/0 du montant original de l'impôt, ou encore 8 fr. 85 c. pour 25 fr. Ainsi cette seule imposition monte à 15 francs pour 25 francs du revenu de la propriété foncière. Une terre évaluée 25,000 fr. de revenu a donc à payer 15,000 fr. d'impôt foncier! Et qui pourrait en outre énumérer les différents autres articles d'imposition directe et indirecte, tous plus ruineux les uns que les autres, et pour la plupart vexatoires à un point insupportable.

Pour vous en donner une idée, je vais vous citer un fait. La Hongrie est un pays vignoble jusqu'à la concurrence d'une production moyenne de 340 millions de gallons par an. Les vignes sont imposées comme les terres arables; de plus, le produit en est imposé à un florin (2 fr. 50 c.), pour chaque baril de 10 gallons, lequel n'est souvent vendu que 2 ou 3 florins 5 à 7 fr. 50 c.) Mais vous n'êtes pas encore au bout. Le producteur doit payer l'impôt de consommation pour boire son propre vin. Les barils sont mis sous le scellé, dans sa propre cave, et lorsqu'un malheureux hospitalier désire mettre en perce un nouveau baril pour régaler un voyageur, il ne peut le faire sans que l'employé de finance, ou le juif qui se trouve avoir affermé l'impôt de consommation de la commune, accoure ôter le sceau impérial contre du payement. Quelquefois il ne se montre pas disposé à venir, et alors il faut composer avec lui naturellement. Pour en finir avec ces vexations doublement insupportables au Hongrois, qui n'est pas encore rompu aux douceurs du "gouvernement paternel," il faut vous dire qu'on a l'usage d'entrer en arrangement avec le fisc en payant une moyenne annuelle pour avoir la liberté de boire son propre vin. La moyenne est calculée sur une évaluation arbitraire de la consommation quotidienne. Eh bien! je vais vous citer le cas où un très révérend chanoine d'une église cathédrale,—homme également distingué par son patriotisme et ses hautes qualités morales et intellectuelles,—a vu son goûter évalué à la contenance de 200 gallons par mois, soit 6 gallons 2/3 par jour! Et il avait pour toute alternative qu'à se laisser voler, ou, pis encore, à être soumis à cette intolérable vexation. Vous n'avez aucune idée de l'ingéniosité avec laquelle on invente de nouveaux titres pour la matière imposable! Lors qu'il y a environ deux ans, François-Joseph vint faire un tour en Hongrie, les habiles "financiers ayant épuisé tous les titres imaginables qu'ils avaient pu donner aux objets à imposer," eurent l'idée de baptiser un impôt taxe de joie (*Freudensteuer*)! D'après ce que je viens de vous dire, vous pouvez comprendre comment il peut être arrivé que de grands propriétaires fonciers aient offert de résigner la jouissance absolue de leurs propriétés entre les mains de l'Etat, à la seule condition d'être déchargés de toute responsabilité à l'égard des impôts. Il est de fait qu'avec 15 fr. pour 25 fr. à payer sur l'évaluation la moins équitable, si l'un ou l'autre d'entre eux a quelque dette, la voilà réduit à la mendicité. S'il n'en a pas, il en contractera. On ne peut se procurer d'argent qu'au taux exorbitant de 20 à 30 0/0 d'intérêt, parce que, en raison de l'énormité et de l'incertitude des impôts, aucune propriété foncière n'est considérée comme pouvant fournir de sécurité, et à ce compte, la plus riche magnat peut être mis sur la paille en quelques années.

KOSSUTH.

Décédé, hier matin, à 10 heures, à bord de la barque Linden, à l'âge de 23 ans, ANTHONY AHR, natif de Brême, et ci-devant Président de la Société de Bienfaisance des jeunes gens. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, 17 du courant, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Mandeville, No 29.

Décédée, hier, à 7 heures du matin, Mme Veuve F. DE BELMARE, née Arsène Delhomme. Les amis et connaissances des familles Delhomme, Trépagnier et Levesque sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures et demie précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue des Remparts, entre St Philippe et Ursulines.

Décédé aujourd'hui 17 février, entre minuit et une heure, FRANÇOIS NOIRJEAN, né en Suisse et membre de la Société Suisse de cette ville. Ses amis et connaissances sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu samedi, 18, à 9 heures du matin.

Son corps est exposé à sa dernière demeure, rue Marais, 34, entre Bienville et Douane.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER.—Cette préparation à acquis une très grande célébrité qu'elle ne doit pas à de pompeuses annonces, mais à la série de cures et des propriétés reconnues par tous ceux qui l'ont employée. L'Amer de Hostetter fait ce que promettent les propriétaires dans leurs avis; il rend aux malades les forces dont la souffrance les a privés, chasse les matières bilieuses qui se sont accumulées dans le corps et permet aux organes de fonctionner avec régularité. C'est ce qui explique pourquoi cette excellente préparation guérit de la diarrhée, des fièvres intermittentes, de la maladie de foie, des maux de tête, des dyspepsies, des coliques—pourquoi qu'il donne aux habitants de toutes les parties de l'Union et vaut aux propriétaires la reconnaissance des malades. 15fev—4f

Pour les Cheveux.

LE COCIN DE PHALON & SON sans contredit remplace toutes les préparations employées jusqu'ici pour les cheveux. Ce Cocin rend à la chevelure sa couleur et son brillant naturels. Il suffit d'en faire l'essai. Il est agréable. Mais en réclamant—Everything Refinite. A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Agence générale, Nos 21 et 151, rue de Chartres. Et par E. J. MORRISON & Co., E. B. WHEELOCK & Co., WOODMAN & BEMEROY, C. H. SLOCOMBE & Co. 15fev13—15,17

Pas de guérison, pas de paiement.

Guérison de la fièvre en frisson par le composé chimique de Stephens.

NOUS recevons continuellement, de toutes les parties de l'Union, les témoignages les plus flatteurs au sujet de ce remède. Nous recevons sans cesse, qui opère une guérison aussi certaine que rapidement.

L'opinion de M. H. C. Cole, domicilié à Chester, Ill., mérite d'être reproduite. Dans une lettre adressée à M. W. T. Shaw, M. Cole s'exprime ainsi: "J'ai vendu une grande quantité de composé chimique du Dr Stephens, et de tous ceux qui en ont fait usage, pas un ne s'est plaint qu'ils vous constituent que dans les cas où on ne s'en est pas servi régulièrement. Ceux qui l'ont employé l'ont tous été guéris. Vous pouvez publier cette lettre si vous le voulez.

"H. C. COLE."

Un seul essai convaincra les malades de l'efficacité de ce remède.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Agence générale, Nos 21 et 151, rue de Chartres. 13fev13,15,17

ARRETEZ CETTE AFFREUSE TOUX.

Les cerises sauvages et le goudron.

CE composé connu sous le nom de SIROP DE CERISES SAUVAGES ET DE GOUDRON du DR. DAVIS (syrup of wild cherry and tar) a plus fait pour les malades que tous les remèdes connus. Il guérit radicalement de la consomption, de la toux, du rhume, de l'asthme, des bronchites, de l'influenza, du catarrhe, de la pleurésie, du croup, des maladies de foie, des maux d'estomac, des douleurs aux côtés, etc., etc.

Tout ce qui peut être consciencieusement c'est que le sirop de cerises sauvages et de goudron n'a jamais fait défaut. Ceux qui en font usage ont la conviction qu'il opère une guérison certaine.

A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Nos 21 & 151, rue de Chartres. Agence générale pour le Sud. Toutes les demandes doivent leur être adressées. 13fev—15,17

UN APPEL.

Nous ne manquons jamais, en notre qualité de moniteurs, d'en appeler au bon sens du public quand nous sommes convaincus que nous pouvons donner de bons résultats. Nous parlons, dans ce cas-ci, à ceux auxquels les services de l'Elixir de Wright sont nécessaires. Nous leur disons que tout espoir n'est point perdu, nous leur conseillons de prendre

L'ELIXIR DE WRIGHT

qui a sans contredit le premier rang parmi les extraordinaires du siècle pour la faiblesse des organes de la génération, l'insomnie, les affections nerveuses, &c. Il rend les forces et la santé aux personnes qui en sont privées depuis longtemps.

A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151 rue de Chartres. 13fev—15,17

MAUVAISE SANTÉ.—Les personnes qui ont tout qu'elles ne se portent pas bien et ne peuvent trouver dans leur entourage, ce qui les soulagerait, n'ont qu'à employer les PILULES de MEXICO, préparées et à vendre par B. L. Fahnestock & Co., droguistes, et propriétaires du vermifuge de B. L. Fahnestock, No 60, encoignure Wood et Fourth, à Pittsburgh, Pennsylvania.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Agence générale, Nos 21 et 151, rue de Chartres. 13fev13,15,17

Apprenez l'Anglais!

Un cours prévient de suite pour commencer le 15, chez le prof. BRETTE, 13, rue St-Charles.

N. B.—Les prix sont extrêmement modérés pour les cours du soir. 13fev—4f

EN magasin et à vendre par E. DECHAMPS:
200 barriques vin bon ordinaire Fouget fils;
150 barriques vin bon ordinaire J. Lavidalie & fils;
25 tierçons vin blanc;
300 caisses vin St-Julien Fouget fils;
500 caisses vin Château St-Julien Lavidalie & fils;
100 do Château Margaux;
50 do Château Margaux, 24 bouteilles;
100 do vin blanc Fouget fils;
150 do vin blanc Lavidalie & fils;
200 do cerises à l'eau-de-vie;
100 do fruits assortis à l'eau-de-vie;
50 do fruits au jus;
10 do fruits au jus, 24 bouteilles;
50 do abricots à l'eau-de-vie;
25 do prunes à l'eau-de-vie;
100 paniers anisette J. Latourie de Bordeaux;
200 do anisette Hollard;
100 do anisette J. Chauvet;
100 caisses liqueurs assorties J. Chauvet;
10 do sac danois;
200 do liqueurs diverses qualités;
30 do vermouth;
150 do absinthe diverses qualités;
50 do kirsch;
100 paniers champagne, grandes bouteilles;
100 do champagne, ½ bouteilles;
20 do champagne 45¼;
25 caisses Hostetter Bitters;
10 do eau-de-vie de gentiane;
10 do Ayapana Bitters;
25 do marasquin;
50 do curaçao;
15 do St-hasgo;
10 ½ cognac J. Robin, 1re preuve;
20 ¼ cognac J. Robin, 4me preuve;
20 ¼ cognac Triroche & Co;
20 ½ cognac Vineyard Proprietor;
20 ¼ cognac diverses marques;
2 pipes genièvre de Hollande;
2 puncheons rum de la Jamaïque;
20 barils Porto;
15 barils Madère.
17fev E. DECHAMPS, 20, rue St-Louis

PHARMACIE

O. ROBIN & FRÈRE.

Reçu par les derniers arrivages de France et de New-York:
1000 onces de sulfate de quinine de Pelletier, Delondre et Levaillant,
10 onces iodure d'ammonium, 10 onces iodoforme,
5 onces iodure de chlorure de mercure, 10 onces quinium,
5 onces citrate de fer et de strychnine,
3 livres pyrophosphate de fer et de soude soluble,
4 livres Hypophosphites de chaux et de soude,
4 livres oxide de potassium et de sodium,
25 barils graines de moutarde noire, 5 barils huile de Ricin,
25 caisses savon de Marseille, 5 barillets sel de soude, 10 barillets bi-carbonate de soude, 10 barils terre pourrie,
30 jarres chlorure de chaux concentré, 10 caisses alcalis succotrino,
100 livres acide citrique, 100 livres magnésie calcinée anglaise,
15 gallons baume copahu pur, 50 gallons huile foie de morue brune,
30 livres glycérine pure anglaise de prix, 75 livres glycérine américaine,
Fleurs fraîches de camomille, d'althéa, de mauves, de roses, tilleuls, sureau, violettes, pectorales de Cedar,
100 boîtes drogues stomachiques et digestives, alcalines, magnésiennes, ferrugineuses de Pougues, dragées de Bentoniers, de fer réduit par l'hydrogène, de codéine, de digitaline, d'ésentalline, &c, &c.

Les ordres de la campagne seront toujours exécutés avec soin et promptitude par les soussignés.
O. ROBIN & FRÈRE, Pharmaciens.
17 fev—v et c coin des Anses et Villeré

ANCIENNE MAISON P. DELCROIX.
Grand choix nouveau
DE
PAPIERS PEINTS,
Bordures,
Ciels de lits,
Devant de cheminées,
Décors, &c. &c.
A vendre par HENRY HABERT, 106, rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.
Haut agrément les pièces des papiers.

ATTENTION.

VENTE A CREDIT.

Bottes et souliers, chapeaux, habillements, chemises, etc.—Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de chaussures, chapeaux, habillements, chemises, etc., qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Blache & Lemonnet, No 60, rue de Chartres. Conditions à la vente.

Charité—Espérance—Foi.

Vallée de la Nlle-Orléans, le 17 février 1860 (E. V.)

Il a plu à la Divine Providence d'appeler à elle notre F∴ CHARLES DANNAPLES, Chev∴ R∴ C∴, et membre actif de notre Chap∴ Le Foyer Maçonnique No 4, sous la juridiction des SS∴ GG∴ IG∴ GG∴ du 33me et dernier degré du rite Anc∴ et accepté écossais pour l'Etat de la Louisiane.

Tous les Chev∴ R∴ C∴ de cette Vallée sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 10 heures du matin.

Maison mortuaire, No 20 rue Toulouse, entre les rues Levée et Chartres.

Par mandement du T∴ S∴
17 fév—1f Le Secrét∴ A. C. PREVOST.

Salut—Force—Union.

Il a plu au G∴ A∴ de l'Un∴ d'appeler à lui notre F∴ bien-aimé CHARLES DANNAPLES, âgé de 46 ans, natif de Seleure (Suisse), membre actif de la R∴ L∴ le Foyer Maçonnique No 4 (rite A∴ A∴ écossais). Décédé hier matin à 3 heures. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin.

Maison mortuaire, rue Toulouse No 20, entre Chartres et Levée.

Tous les membres de la L∴ le Foyer Maçonnique No 4 ainsi que tous les Maç∴ de cet Or∴ sont priés d'assister à ce convoi.

Or∴ de la Nlle-Orléans, le 17 février 1860 (E. V.)
Par mandement du V∴ M∴
17 fev—1f Le Secrét∴ L. METRAL.

Société de Bienfaisance des jeunes gens.

LES membres de cette Société se réuniront dans la salle de la loge de l'Etoile Polaire, I. O. O. F., rue St-Louis, VENDREDI, 17 du courant, à 3 heures, pour assister aux funérailles du frère ANTHONY AHR, ci-devant Président de la Société.

Par ordre du Président,
17fev F. A. RASCH, Secrétaire.

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane.—2me Dist.

Nlle-Orléans, 17 février 1860.

CETTE Banque sera fermée mercredi prochain, 22 du courant, anniversaire de la naissance de Washington. Les billets échéant ce jour-là devront être payés la veille. 17 fev R. J. PALFREY, caissier.

Changement de Bureau.

M. J. B. WALTON, encanteur, a transporté son bureau du No 10, Bank Place, au No 40, rue du Camp. 17 fev—1m

Avis de société.

L'Association à associé aujourd'hui à ses affaires M. JAMES ARTHUR BLANC et continuera le commerce d'habillements et de lingerie pour hommes, à l'ancien local, à l'encoignure des rues St Charles et Canal, sous la raison de *Leighton & Blanc*. Il remercie ses amis du bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et les prie de le lui continuer.

CHARLES LEIGHTON.
Nouvelle-Orléans, 15 février 1860.
17 fev—3 eod9

Demande de Bonne d'enfants.

ON demande une négresse honnête et de bonne conduite pour s'occuper d'enfants et faire l'ouvrage de la maison.

S'adresser au No 165, rue Melpomène, entre Apollon et Bacchus. 17fev—3f

Demande de Nourrice.

ON demande une nourrice ayant du lait de deux ou trois mois et pouvant fournir de bonnes recommandations. Elle recevra de bons gages. S'adresser dans la rue St Louis, No 127, entre Bourgogne et Dauphine. 17fev—3f

Demande de domestique.

ON demande une bonne gardeuse d'enfant, femme de couleur, munie des meilleures recommandations—s'adresser 263 rue Royale. 17 fev—3f

ON DEMANDE

UNE bonne couturière, sachant bien coudre et tailler. Une personne pouvant fournir de bonnes recommandations trouvera une place permanente en s'adressant au No 211, rue Carondelet, entre Girod et Julia. 17fev—1f 2f

Commis pharmacien.

UN jeune pharmacien parlant l'anglais, le français et l'allemand, désire se placer dans une pharmacie française. S'adresser au bureau du journal. 17fev—2

Aux marchands de comestibles.

A vendre chez Rousset & Genin—15 douzaines outils à ouvrir les boîtes en fer-blanc hermétiquement fermées. Cet article est indispensable aux hôtels et aux familles. A vendre en gros et en détail.
17 fev No 96, rue du Canal, près Chartres

Lignes à pêcher et Hameçons.

NOUS recevons notre assortiment de lignes à pêcher dans tous les genres et les calibres. Hameçons de Limerick et hameçons expressément pour la pêche au casse-burgots. A vendre en gros par ROUSSET & GENIN.
17 fev 81, rue du Canal, près Chartres

$25 DE RECOMPENSE

Seront payées pour l'arrestation de la négresse LOUISE, âgée d'environ trente ans, qui s'est absentée du No 29 rue du Congrès, le 13 du courant. Elle a une poule plus élevée que l'autre. On suppose qu'elle est recélée en ville. La récompense sera payée à la personne qui la livrera au No 19, rue de Congrès, entre Moreau et Casacalvo. 17 fev—6

BIERE d'Allsopp—54 futailles Bière d'Allsopp, 4 douzaines ½ bouteilles. A vendre par BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille Levée. 17fev—4f

SAVON de Marseille—600 caisses savon de Marseille 1re qualité. A vendre par BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille Levée. 17fev—4f

HUILE d'olives—300 paniers huile d'olives "Possel". A vendre par BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille Levée. 17fev—4f

INDIGO de Manille—4 caisses indigo de Manille—1 sac rose d'indigo de Caracas. A vendre par BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille Levée. 7 fev—4f

AMANDES—25 balles amandes de Languedoc coques tendres—40 sacs amandes Ivica—25 sacs de coques dures—10 caisses de sans coques. A vendre par BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille Levée. 17fev—4f

Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nlle-Orléans.

AVIS est donné aux actionnaires que le capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nlle-Orléans, qu'un versement de 10 pour cent est demandé et payable au bureau de la Compagnie, le 1er mars prochain.
R. M. DAVIS, Président.
L. Garnet, Secrétaire. 16fev—autm

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 16 février 1860.

CETTE banque sera fermée mercredi prochain, 22 du courant, anniversaire de la naissance de Washington. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés la veille et ceux échéant le jour suivant seront comptés le lundi 20. C. A. F. RONDEAU, Caissier.

ENFANT PERDUE.

Cinq piastres de récompense.

Perdue, mardi soir, à 6 heures, au marché Poydras, une petite italienne, âgée de 6 ans, nommée Assunta Farretta. La résidence de ses père et mère est au No 27, rue du Quartier, entre les rues Nouvelle-Levée et Vieille-Levée, Deuxième district. 16fev—3f

ENFANT PERDU.

Le petit garçon de couleur, connu sous le nom de PASCAL, âgé de 10 ans, est parti de chez son oncle, le 7 courant, et n'y a plus reparu. La personne qui l'a recueilli est priée de le ramener dans la rue de l'Hôpital, No 27, entre Levée et Condé.

Duguy, Saulet & Co.,

INVITENT leurs amis et le public en général à venir visiter le magnifique assortiment de vêtements de printemps, qu'ils ont reçu par leurs derniers arrivages, pour hommes, garçons et enfants.

DUGUY, SAULET & CO, rue de Chartres, No 36, 16fev—6f entre Douane et Bienville

LE Dr L. DUPERRON, dentiste, 16, rue Royale, No 36, près de l'encoignure Bienville, peut être avantageusement consulté depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, pour toutes les maladies de la bouche. Sa longue expérience le met à même de satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Il fait les pièces artificielles et redresse les dents des personnes adultes d'après les procédés les plus nouveaux et à la satisfaction de ses clients. 16fev

ON désire louer une BONNE CUISINIERE. S'adresser au No 129, rue de la Commune. 16fev—2

EN débarquement du navire John Merrick, du Havre:
100 caisses Absinthe Suisse, E. Pernod.
10 caisses bouteilles vides à Vin qt à Madère.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 16fev—3f 30, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Callender, de Bordeaux:
150 caisses vin Château Margaux
100 do do Milon Pauillac
100 do do St Julien,
100 do do Blanc Haut Barsac
100 do Vermouth Noilly Prat & fils
20 barriques vin rouge pour famille.
10 fûts Bourbon.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 16fev—3f 30, Vieille Levée.

CIGARES ALLEMANDS—1,000,000 de diverses marques, en Regalias, Media Regalias, Londres, Opéras, Conchas, Millares, Imperiales, Trabucos, &c, &c. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 16fev—3f 30, Vieille Levée.

25 Dame-jeannes très vieux cognac
25 dame-jeannes vieux madère
5 do très vieux vin O'Porto supérieur
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 16fev—3f 30, Vieille Levée.

RUM de la Louisiane—10 barils rum de la Louisiane. A vendre par B. TURPIN, No 56, rue de la Vieille-Levée.

AVIS.

M. FREDERIC AYET s'est retiré de notre maison, le 10 du courant, d'un commun accord. 15 fev AYET BROTHERS.

Demande de cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière, femme de couleur. Elle recevra trente piastres par mois et la place sera permanente si elle est bien recommandée. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser à C. W. KAMMACK, 15février—2 150 rue Girod

Banque de l'Etat de la Louisiane,

Nlle Orléans, 13 février 1860,

LE 6 du courant, à une assemblée des actionnaires, ont été dûment élus Directeurs pour l'année, MM.
J. M. LAPEYRE,
ALEX. BROTHER,
DAN. R. CARROLL,
R. BRUNIER,
A. H. MAY,
T. C. TWICHELL,
J. U. LAVILLEBEUVRE,
ELIJAH PEALE,
JOHN A. STEVENSON.

Et aujourd'hui, à une assemblée des Directeurs, M. J. M. Lapeyre a été réélu Président à l'unanimité.
14fev C. A. F. RONDEAU, Caissier.

F. ISRAEL,

139 et 141, *rue des Remparts autrefois rue du Cirque, entre Perdido et Poydras.*

GRAND DEBALLAGE DE MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

Nous mettrons en vente LUNDI, 13 février 1860:
350 Robes barèges anglais, 2 volants par 25 yardes à $4;
4000 yardes barèges anglais unis extra fin à 20 cents la yarde;
6,000 yardes barèges anglais moirés à 25 cts la yarde;
200 robes barèges anglais haute nouveauté, 5 et 9 volants,
150 robes organdies, 5 et 7 volants;
100 robes organdis, nouveaux genres, 5 et 9 volants;
500 mantelets de soie à un prix excessivement bas;
400 pointes en dentelles;
300 parures de $3 à $4;
5,000 yardes toile par coupon à un prix fabuleux.

Toutes ces marchandises sont au magasin et seront vendues à un prix excessivement bas marché.

Nous prions les dames de la ville et de la campagne de venir examiner ces marchandises avant d'aller ailleurs. 13fev—7f

A louer ou à vendre,

Une MAISON située à l'encoignure Remparts et Douane et ayant quatre grandes chambres. Pour les détails, s'adresser à PREAU & COUTURIE, Nos 21 et 23, rue Gravier.

Avis.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu F. M. Brinakle, sont priées de les présenter au soussigné, avocat de la veuve, administratrice. A. VIAVANT,
18fev—4f Bureau No 96, Passage de la Bourse.

Seines, Eperviers & Trémailles

En chanvre et en coton.

MESSIEURS les habitants et pêcheurs de profession trouveront chez le soussigné, au plus bas prix de la place, un immense assortiment de seines en fil de chanvre et en fil de coton, de toutes tailles et longueurs, à mailles ordinaires et à très petites mailles, pour prendre les chevrettes.

Les personnes qui voudront avoir des seines en fil de coton de chutes et longueurs et dans des proportions extraordinaires, quelles pourront indiquer elles-mêmes, sont priées de donner leur ordre à l'avance et elles ne voudront par éprouver de retard dans l'exécution, qui ne demandera d'ailleurs qu'un très petit nombre de jours. Nous pouvons donner à ces seines la charte que l'on voudra, depuis 5 pieds jusqu'à 20 pieds et plus dans le journaux qui ont demandé. F. LEVERRIER, 16 Chartres.

Si vous voulez **DES HABILLEMENS,**

SI VOUS VOULEZ

DE LA LINGERIE

POUR HOMMES ET ENFANTS,

ADRESSEZ-VOUS

AU GRAND MAGASIN

—DE—

ALFRED MUNROE & Co.

BATISSE STORY.

A l'encoignure des rues Camp et Commune.

13 fev—6

PARFAITE SATISFACTION.

LES MACHINES A COUDRE DE FINKLE & LYON

Sont garanties supérieures à toutes celles qui sont sur le marché pour toutes sortes d'ouvrages.

En les examinant quelques instants on en voit les avantages sans difficulté.

Elles conviennent pour un grand nombre d'ouvrages, DEPUIS LA GAZE LA PLUS FINE JUSQU'AU CUIR LE PLUS ÉPAIS,

Ou l'usage vingt épaisseurs de drap, *Sans changer de fil et sans tension,*

Et tandis que

La machine fonctionne aussi vite qu'elle peut.

Les Machines de Finkle & Lyon font peu de bruit sont entièrement faites et n'ont ni fils de fer ni ressorts susceptibles de se déranger ou d'être cassés. Elles font le même point sur les deux côtés de l'étoffe.

Le cutieur de Finkle & Lyon

est excessivement simple et le meilleur qui ait jamais été inventé.

LES PRIX
DES MACHINES A COUDRE de FINKLE & LYON sont de
$55, $80, $85, $90, $100, $105, $115, $135.

Rappelez-vous que nous
REPRENDRONS ET RENDRONS L'ARGENT
si l'acheteur n'en est pas satisfait sous tous les rapports.

ALFRED MUNROE & Co.,
Au-dessus du magasin de Linge,
Batisse Story,
A l'encoignure des rues Camp et Commune.

13 fev—4

Quartier Général, 1ère Division de la Milice de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 14 février 1860.

Ordres généraux No 8.

I—Les troupes volontaires de la 1ère division feront la parade, le 22 du courant, complètement équipées pour la revue et l'inspection et rendre les honneurs militaires à l'anniversaire de la naissance de WASHINGTON.

II—L'artillerie tirera des salves, la veille au soir et le 22, au lever et au coucher du soleil.

III—Les troupes seront passées en revue et inspectées, à onze heures du matin, sur la Place d'Armes.

IV—Le brigadier général Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane, et le brigadier général Tracy, commandant la 1ère brigade, sont chargés de l'exécution de cet ordre.

Par ordre de Jno L. Lewis, maj. genl. com.
L. E. FORSTALL,
Inspecteur de la 1re division de la milice de la Louisiane
15 fev

Costumes, Masques et Dominos.

L. MARCHAND,

Encoignure Orléans et Bourgogne,

VIENT de recevoir un grand assortiment de costumes, entièrement neufs, pour bals masqués, tels que: costumes de caractère, moyen-âge, Louis XIV, Louis XV et de fantaisie.
Prix modérés 15 fev—4f

Café de la Louisiane,

Encoignure Conti et Passage de la Bourse.

M. SIMO, prévient respectueusement le public, qu'il a dissous d'un commun accord la société existant sous le nom de COMAS & SIMO, pour le café l'Etoile du Nord. Il a l'honneur de prévenir ses nombreux amis, qu'il a acheté le café encoignure Conti et Passage, connu sous le nom de (Louisiane). Il a reçu depuis un assortiment complet des meilleures liqueurs importées directement de France, telles que: canard de Bourgogne, kirsch de la Forêt Noire, absinthe Suisse, bitters des Arabes, et une infinité d'autres liqueurs qu'il continuera comme par le passé à servir à sa nombreuse clientèle. MM. les amateurs et connaisseurs, feront bien en passant de s'arrêter au café Louisiane, pour déguster ses fameuses liqueurs venant d'Europe. 15 fev—15f

A VENDRE.

UN joli mulâtre créole, de 22 ans, parlant français et anglais, excellent domestique de maison, cocher et garde magasin garanti, bien recommandé et domestique de confiance. S'adresser passage de la Bourse No 96. 14fev—6f

Cotons du Mexique.

UN lot 52 nuits du Mexique, venant d'être reçu et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, No 48, Vieille-Levée, 14 fev entre Douane et Bienville.

Cigares de la Havane.

NOUS avons maintenant en magasin, un très grand choix de Regalia et de Regalia moyens, Londres, Regalia Britanica, Premiers, Conchas, Millar, Cazadores, Espagnoles, et autres classes des meilleures marques, telles que: Cabanas, El Globo, Rufina, Gutierrez, Meridianas, Washington, American Flag, Incluy y Aranjo, Trevernes, Juver Amante et Trevoluxe.
A vendre par CABALLERO & BASUALDO, No 48, Vieille-Levée, 14 fev entre Douane et Bienville.

MAIS SHOE-PEG,

MAIS Shoe Peg, pour plant, 200 boisseaux 1re qualité, blanc, en magasin et à vendre au gré des acheteurs par F. A. GONZALES & Cie.
14fev No 11 Front Levée, entre Bienville et Douane

VIN rouge: 20 barriques Vin rouge St Emilion
30 do do Cantemerle
30 do do St Julien Médoc
40 do do Pauillac do
40 do do Château St Julien, Médoc
40 do do Grand St Julien
40 do do Vertzeil, Médoc
40 do do Cantenac
50 demi boucaux do
1200 caisses do Diverses marques
A vendre par X. LAMBERT, 14fev No 32, rue des Magasins

COGNAC—25 quarts pipes cognac Edmond Jaolin
20 do Julien Lebrettière
20 do Larronde frère père
20 do Cognacley 1850
5 do Pellegrinage
5 do Vins champagne
5 do Viaux cognacs
Huitièmes extra Commandon & Co.
Larronde.
En magasin et à vendre par X. LAMBERT, 14fev No 32 rue des Magasins.

DIVERS en magasin—200 caisses absinthe Ed Pernod
25 caisses kirsch,
150 do vermouth, Noilly, Pratt & Co
150 do muscat, Jourdan Brive, Ile ainé
900 do vin blanc Haut Sauternes
30 paniers bouteilles vides
10 do demi do do
2 caisses anisette extra, Chauvet fils
do do Marie Brizard & Roger
4 quarts pipes cognac de Lyon
50 pots gradin de Hollande, diverses marques
20 bouteilles rhum de la Havane, de la Jamaïque et de Ste Croix, à vendre par X. LAMBERT,
14 fev 32, rue des Magasins

EN magasin et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin vieux Château Margaux, pour familles.
90 barriques vin rouge bon ordinaire, supérieur, pour familles, 1857;
120 barriques vin rouge ordinaire;
10 tierçons vin blanc Haut Sauternes;
20 quarts cognac Lucas 1846;
10 do vieux cognac 1818;
20 huitièmes cognac Lacour, Père & Fils, 1842;
10 quarts cognac Tournade, Larochelle, de preuve;
20 do do Manuel do do
25 do do Wine, 1826;
20 do vin de Madère;
10 do vin de Sherry;
5 do vin d'Oporto ordinaire,
10 do do supérieur;
40 caisses vin vieux Château Brion;
100 do Sauternes;
200 do vin rouge Cantenac Médoc;
150 do Leoville;
50 do do en demi-bouteilles;
10 do vermouth;
40 paniers champagne mousseux Heidsick,
20 do guignolet;
10 caisses kirschwasser;
50 do absinthe Edmond Pernod;
20 do Hostetter bitters;
20 do schnaps;
40 barils brandy de New-York;
10 do gin do;
40 barils whisky ordinaire;
20 demi-barils whisky Bourbon supérieur;
10 barils vieux Monongahela whisky;
40 paniers bouteilles de bordeaux;
500 dame-jeannes de toutes mesures;
20 balles bouchons pointus, de 15 mille chaque;
20 do bouchons réguliers supérieurs do;
60,000 bouchons réguliers pointus, en sacs de 500 ch.,
20 caisses fruits assortis;
2 do peach brandy supérieur;
200 gallons gin de Hollande, en dame-jeannes de 5 gal.
PAUL LACROIX,
11 fev 13, rue Toulouse

AVIS.

LA société existant jusqu'à ce jour, entre les soussignés, sous la raison COLLINS & NOONAN, est dissoute aujourd'hui d'un commun accord.
CHS. C. COLLINS,
CORNELIUS NOONAN.
Nlle-Orléans, 25 janvier 1860. 29jv—1m

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société et continueront les affaires de grocerie, en gros et en détail, de l'ancienne maison Collins & Noonan, sous la raison COLLINS, CARRIERE & CO. Ils ont assumé toutes les responsabilités de l'ancienne maison Collins & Noonan.
CHS. C. COLLINS,
O. CARRIERE,
GEO. D. LOGAN.
Nlle-Orléans, 26 janvier 1860. 29jv—1m

Demande de domestiques,

ON désire prendre à loyer deux domestiques—Une excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et une domestique de maison. On donnera de bons gages. S'adresser au No 265 rue Royale. fev

DE LA CÉLÈBRE FONDERIE.

"Stacker"—Tennessee.

LE soussigné ayant toujours en main un assortiment complet de chaudières à sucre, grilles pour les fours, à vendre comme suit:
Chaudière de 24 à 72, à $1 25 le pouce,
do 74 à ..., à $1 ...
au-dessous de 42 pouces à 75 cts,
Les grilles à 4 cts, la livre, et les gouilles de fourneaux, selon la grandeur et la forme, à 25, 30 et 35 cts. chaque.
F. LA VILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, 12, rue de l'Union.

PORTO et Sherry: 30 ½ porto.
10 ½ Sherry Pale. En magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co,
14 fév No 38, rue de la Douane

CHAMPAGNE: 100 paniers Delorme, en grande et demi bouteilles.
50 paniers Delligny, en quart de bouteilles.
50 caisses impérial en grande et demie bouteilles.
A vendre par S. D. GRATIAA & Co,
14 fev No 38, rue de la Douane

ABSINTHE: 100 caisses C. Lecoultre.
En magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co
14 fev no 38, rue de la Douane

FRUITS: 100 caisses abricots au jus.
50 do cerises à l'eau-de-vie.
A vendre par S. D. GRATIAA & Co'
14 fev no 38, rue de la Douane

EN débarquement du navire Callender, de Bordeaux
50 barriques vin rouge St-Julien;
20 barriques vin rouge Château Bonneau;
5 do do Grand St-Lambert;
5 do do Côtes de Bourg;
500 caisses do St-Julien;
100 do vin blanc Sauternes;
40 do fruits au jus Rodel;
A vendre par A. CARRIERE & CO,
21fev—10f (29) No 87, rue Vieille-Levée

Galerie de Jacobs,

No 10 rue du Camp, Nouvelle-Orléans,

M. JACOBS à son ancien poste!!!

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à la nombreuse clientèle de cette célèbre galerie de daguerréotypes, d'ambrotypes et de photographie, établie en 1848, qu'il s'est associé, pour quelques mois, les services de M. E. Jacobs, l'ancien propriétaire qui vient d'arriver d'Europe avec tous les derniers perfectionnements. Les habitués peuvent donc être assurés qu'ils auront des portraits qui ne laisseront rien à désirer.

Des miniatures de toutes grandeurs, à l'huile, sur ivoire ou autrement, de manière à satisfaire le goût et se rapprocher le plus de toute dans le dernier genre. Des photographies simples et peintes et de toutes grandeurs, prises sur l'original ou d'après des gravures—de bâtisses publiques ou particulières.

Les meilleurs artistes des Etats-Unis sont employés dans l'établissement et tout ce qui s'y fait est garanti.

On donne des leçons dans l'art.

La galerie est magnifiquement ornée d'une grande collection d'œuvres artistiques. Les dames et les messieurs sont invités à venir la voir.

Les prix sont modérés.
Conditions—Comptant sur livraison.
L. E. LIPMAN.

GRAN BAILE

Dado

Por los Amantes de la Danza,

EL LUNES 20 FEBRERO DE 1860.

A BENEFICIO DE LOS HUERFANOS *Del 1ro y 3ro Distrito,*

En el Salon de Odd Fellows.

—*Directores*—
J. L. de Mugo, Jose Barba Jr.
Franco Ripoll, Esqr, Augustino Marcelino Garcia,
J. Suso, H. Franchet,
Tomas Alberti.

—*Comision para Invitacion de Señoras*—
Federico Giamma, L. J. Maillot,
Prospero Barba, A. Maillot,
F. Alcalá, Leon Gonzales de Villergas,
Teodoro Callgas, Manuel de J. Ballon,
Ramon Alcalá, Juan Herrera,
Jacinto García.

La Comision de Invitacion se reunirá todos los martes, jueves y sábados á las ocho en punto de la noche en la sala de Du Jose Barba, Vieja Levee No 205, afin de que no será admitida ninguna señora sin antes haber sido aprobada por la dicha comision.

Las Señoras que deseen obtener billetes de invitacion para Señoras se servirán dirigirse á uno de los Señores de la Comision teniendo la bondad de dejar su nombre y residencia.

Precio de billetes para caballeros $2. Se expenden en la residencia de Du Jose Barba, Vieja Levee No 205. 25 jan

J. LEVOIS & Co.

NOUVEAUTÉS de PRINTEMPS

NOUS ouvrirons lundi 13 courant, un magnifique choix de
PERCALES imprimées
JACONAS do
PIQUE Pompadour
TOILES de Spa
TOILES d'Ecosse
ROBES de voyage

BAREGE ANGLAIS, uni
do do brodé
do do imprimé
do do taille douce
do do quadrillé

ROBES BAREGE, Medicis
do Gabrielle
do Jupe à 5, 7 et 9 volants
do Jupe à 6 volants
ROBES BAREGE à 3 volants avec châle
GRENADINE unie
do do quadrillée
do do à petits volants
GRENADINE noire canvas
do do armure
SOIERIES printanières à $1 25 la yarde
do brochées
ROBES de soie à 3 & 5 volants
TAFFETAS Oriental en toutes couleurs
FOULARD de l'Inde do
ROBES GAZE DE PARIS
do BERLIN
do GAZE CHAMBERRY
BERNANI NOIR

CHEMISES POUR DAMES, UNIES & BRODÉES
PEIGNOIRS
ROBES DE NUIT
CAMISOLLES
ROBES DU MATIN

Robes en piqué brodé

BAS anglais
BAS d'Ecosse
OMBRELLES &c. &c.

MANTELETS taffetas
PELISSES do
BURNOUS do
CHALES Grenadine
do Barège
CHALES dentelle noire
BURNOUS do do
POINTES do do

J. LEVOIS & Co.
13fev—2 Encoignure Canal & Bourbon

AVIS.

LA société existant en cette ville sous la raison de NUMA LACOSTE & Co. a été dissoute d'un commun accord, suivant acte par devant Amédée Ducatel, notaire public, le 24 janvier 1860.
NUMA LACOSTE,
CAMILLE LACOSTE,
1er février—15 L. E. DELCZAIN.

LE soussigné reste seul chargé de la liquidation de la maison Numa Lacoste & Co, et continuera le même genre d'affaires à leur ancien local, rue Royale No 119.
1er février—15 L. E. DELCZAIN.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison de CUCULLU & JULIAN, pour faire le commerce des produits du Nord et de l'Ouest, comme successeurs de A. Chopard & Co.
G. CUCULLU,
A. G. JULIAN.
Nlle-Orléans, 1er février 1860. 1fev—

Les planteurs et les facteurs de coton sont informés que notre avons actuellement en magasin et en débarquement une facture de notre MOULIN (Eagle) A COTON, perfectionné, et que nous sommes préparés à remplir leurs commandes.

La grande demande de ces moulins nous a empêché d'en garder un stock en ville, et des centaines de nos clients n'ont pu se procurer de leur année. Ayant augmenté les facilités de manufacture, nous espérons pouvoir, pendant l'année, satisfaire toutes les demandes.

Nous invitons les planteurs qui auraient besoin de nos moulins pour la prochaine récolte, de s'adresser à nous de bonne heure.

La réputation de nos moulins est si bien établie par l'approbation de milliers de planteurs, que nous ne croyons pas nécessaire de publier des certificats. On sait très bien que cette machine nettoie le coton qui donne par ce moyen le plus haut prix du marché.

Toutes les demandes adressées à notre agent, M. W. L. CUSHING, à la Nouvelle-Orléans. Le prix de nos moulins est de QUATRE PIASTRES PAR SCIE.
BATES, HYDE & Co. Dépôt, No 87, rue St-Charles, Nouvelle-Orléans. 28jnv—v et camp

Machine à chocolat à louer.

A LOUER de suite, différents accessoires et une MACHINE à CHOCOLAT tout pas au manège. S'adresser, pour en traiter, rue Quartier, No 26. 7fev—4f

AUX CONTRIBUABLES.

AVIS est donné aux personnes qui doivent des taxes d'Etat pour l'année 1859 ou des licences d'Etat pour l'année 1860, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, que le soussigné se rendra pour recevoir, à son bureau, de 9 à 3 heures, au No 9, rue de l'Esplanade, entre les rues Levée et Français.
VAL. ST-CERAN, Collecteur.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1860. 11fev—30j

Avis de société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour le commerce de sucre et de coton, en général, sous la raison de BELL & BOULIGNY. Bureau, No 30, rue Carondelet.
CHARLES J. BELL,
DOMINIQUE BOULIGNY.
Nlle-Orléans, 10 février 1860. 11 fev—1m

AVIS.

A partir du 1er février M. P. L. BERNARD a un intérêt dans notre pharmacie.
F. F. HENRIQUEZ.

Le Dr P. L. BERNARD a l'honneur d'informer ses connaissances que, pour ses affaires particulières, on le trouvera toujours à la pharmacie de M. F. F. Henriquez, coin St-Louis et Bourgogne.

AU COIN DES RUES CANAL ET DAUPHINE.

DE MONTROND & GALLOT.

INFORMENT leur clientèle et le public en général qu'ils viennent de recevoir d'Europe un assortiment complet de marchandises de saison, qu'on peut se rendre compte de leur qualité ayant se rendre compte des différents à leur convenance, et en venant voir les beaux Châles chenille, genre nouveau, qu'elle vend à $4 50.

200 ROBES ET MANTEAUX en piqué pour enfants, à $3.

Aussi un choix des plus variés de MANTELETS SOIE NOIRE à $4.

Ce magasin, le plus ancien de la rue du Canal, bien connu pour vendre de bonnes marchandises et à bas prix, a reçu cette année le plus bel assortiment que les dames désirent des articles suivants:

BURNOUS et MANTEAUX VELOURS haute nouveauté.

Burnous de soie noire dames et enfans,
Burnous de drap de ...
ROBES VÉNITIENNES, 3 jupes,
Robes pour soirées,
Parures Valenciennes, dentelles et tillettes,
do Mousselines et jaconats,
Mouchoirs batiste, brodés riches,
de do garnis Valenciennes,
VALENCIENNES de tous prix,
Oreillers pour robes et de tous les genres.
Rideaux bobinet et mousseline nouveaux dessins, brodés application.

Articles pour deuil.

Etamine et alépine noires.
Cachemire et mérinos français.
Mousseline laine noire simple et double largeur.
Cols et manches en crêpe.
Crêpe français et anglais.
Les tailleurs trouveront aussi dans ce magasin un choix de satin, de casimir et de drap français.
Leur magasin des rues Esplanade et Victoire est pourvu des mêmes marchandises et offre les mêmes avantages.
2 jan

Au grand Dépôt du Sud,

Encoignure des rues Royale et St Anne

IMPORTATION DIRECTE DE PARIS

De toutes les médicaments patentés français, produits chimiques, etc.

CET établissement reçoit constamment des spécialistes françaises, et à titre de dépôt, tous les médicaments en vogue les plus en vogue, qu'il vend à des prix très modérés.

Vente en gros et en détail.

Dépôt du véritable Lait Antéphélique,

de Candès, de Paris, contre les taches du visage.
Encoignure des rues Royale et St-Anne.
6fev—1an camp LOUIS CASTEL

BOUCHONS! BOUCHONS!—
75 balles, 15 milliers, ext. longs, pointus
20 " 15 " " courts
10 " 15 " longs, pour crachons [illegible]
50 " 15 " longs, pour eaux minérales
25 " 15 " courts " "
10 " 15 " longs, droits pour crachons
6 " 5 " pour dame-jeannes
En magasin et à vendre par PATJO & BRUNASO,
3jan No 294 et 296, rue Vieille Levée.

SEULE AGENCE
R. H. ELAM,

(Ci-devant de Natchez, Mississipi.)

S'EST établi au No. 58 rue Baronne, et au No. 176, rue Gravier, Nlle-Orléans, à deux îlots derrière l'Hôtel St-Charles, où il offre de beaux ESCLAVES en vente. Il suffit que son ancienne clientèle sache où le trouver. Il prie les acheteurs de s'adresser à lui. 2oct—4m

CHAUDIERES ANGLAISES A SUCRE.
—PER BATTU ET FONDU—
De la manufacture de MM. R. & J. Rankin, Liverpool.

LE soussigné, seul agent à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ces célèbres chaudières, a constamment en magasin un grand et complet assortiment de chaudières en fer battu et en fer fondu qu'il offre en vente.
JUAN T DE ZOANA,
21nov—6m vhc 47 rue Bienville.

PRODUIT de Marseille—
30 bques vin rouge Bergasse
10 quarts imitation madère
500 caisses vermouth Noilly Prat & Co.
200 caisses vin muscat Frontignan
300 caisses eau fleurs d'oranger
30 estagnons eau fleurs d'oranger
100 paniers huile olive Plagniol 24 onces
100 paniers " " 11 onces
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
13fev 44, Vieille Levée.

NEW-YORK.

Hotel de l'Amérique du Sud.

537, *Houston Street, près Broadway,* 537.

(AUTREFOIS 43 WALKER STREET).

M. LAURENT HENS, des hautes Pyrénées (Tarbes), ayant demeuré longtemps à la Nlle-Orléans où il a laissé de nombreux amis, tient à New-York, au centre des affaires, un hôtel qui se recommande aux voyageurs par la bonne table, le confort des appartements et l'exactitude du service.

Un restaurant est attaché à l'hôtel. MM. les voyageurs y ont y faire servir à toute heure.
4 fv—4m

SELLE, SELLE, SELLE,

MAISON GUILBAUX & GIEFERS,

191........Rue Royale........193.

VIENT de recevoir de France par le John Merick, une grande quantité de selles, ils ne feront le déballage samedi prochain, aussi un grand assortiment de brides de fantaisie.

Aux voyageurs.

elle offre une grande quantité de malles à l'épreuve de l'eau, malles en cuir pour messieurs, aux dames de bonnets de toutes, sacs de nuit, valises, &c.

Tous ces articles sont choisis et recommandés par leur prédécesseur M. T. Dambeau, qui a une grande expérience des besoins de ce pays-ci pour tous les objets qu'il tient à la sellerie à l'article de chasse et de sport.

Attention!

par les premiers arrivages d'Angleterre un assortiment de selles de dames, de messieurs, recommandées par M. Dambeau lui-même, ceux; mors, malle, brides, étriers, bride, articles de chasse, tailpattes, peluré à poudre de 18 à 26 onces.

Aussi—Assortiment d'outils.
Le tout aux prix les plus bas de la place. 16fev

CIGARES—200,000 cigares de la Havane à vendre par ... PRICE & CO,
16fev 22, Vieille-Levée

COUR SUPRÊME

Nous sommes autorisés à annoncer que M. ALBERT DUFFEL est candidat à la place de Juge de la Cour Suprême, pour remplir la vacance occasionnée par la retraite du juge Cole.

M. J. J. MICHEL sera soutenu comme candidat aux fonctions de juge-associé de la Cour Suprême, pour le terme non expiré du juge Cole, démissionnaire.
3fjanv—15 PLUSIEURS VOTANTS

Nous sommes autorisés à annoncer M. ADAM BEATTY comme candidat pour la place de Juge de la Cour Suprême, en remplacement du Juge Cole, démissionnaire. 24 jan—

AVIS OFFICIEL.

Bureau des Commissaires

DE LA

Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 1er février 1860.

AVIS est donné que conformément à la 31me section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Un acte pour consolider la Ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," et approuvé le 27 février 1852

Des propositions cachetées

seront reçues pour la vente, à LA VILLE, de 200 tonneaux de 4 1/2000 chacun, des bons émis en vertu du susdit acte, jusqu'au 1er mars 1860, à midi.

Les propositions devront être adressées à G. DE BUYS, secrétaire, et endossées "Propositions pour la vente de bons de la ville."

COMMISSAIRES
GERARD STITH, Maire,
V. DUPLESSIS, Contrôleur,
ADAM GIFFEN, Trésorier,
NORMAN WHITNEY,
Président du Comité de Finance du Board des Aldermen,
JNO. M. HALL,
Président du Comité de Finance du Board des Aldermen Assistants.
2 février—au 3mo G. DE BUYS, Secrétaire

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE

MACHINE A COUDRE

pour $ 35

Tous les perfectionnements!

SI PARFAITEMENT SIMPLE

qu'un enfant peut la faire fonctionner

Elle est offerte avec confiance au public

ET S'APPELLE

LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS;

Voici ce qui la rend supérieure aux autres pour les familles et les habitations:

1—Elle est d'une exactitude et d'une force remarquables. Elle peut faire QUATRE MILLE POINTS à la minute et des POINTS PARFAITS.

2—Elle ne manque pas de faire le point et fonctionne sans bruit.

3—Elle est merveilleuse, simple et l'on apprend facilement à la faire fonctionner.

4—Il est impossible de se tromper en arrangeant ses aiguilles.

5—Elle coud parfaitement et n'offre pas les difficultés qu'offrent les autres machines.

6—Enfin, et ce n'est pas ce qu'il a de moins important, le prix (trente-cinq piastres) est au-dessous du tiers de toutes les autres bonnes machines et la met à la portée de tout le monde.

On garantit que les acheteurs en seront satisfaits sous tous les rapports. Ils pourront la rendre si, après l'avoir essayée, ils découvrent qu'elle n'est pas ce que nous avons dit qu'elle était.
DAVIS BROTHERS, Agents,
2 fev— No 93, rue du Camp

Barège anglais.....Barège anglais.

THEODORE DANZIGER,

Encoignure St-Philippe et Royale

—ET AU—

No 125, rue des Remparts, ci-devant rue du Cirque,

Offre LUNDI, 6 du courant, un bel assortiment de **Marchandises fraîches de Printemps.**

—COMPRENANT—

2000 yardes BAREGE ANGLAIS à 15 cts la yarde,
5000 yardes BAREGE ANGLAIS à 25 cts la yarde,
ROBES BAREGE ANGLAIS, deux et sept volants, de $3 à $5 la robe
ORGANDIS à 25 cents la yarde
Et un assortiment de
BRILLANTS BLANCS,
BATISTES,
JACONATS,
LAWNS,
SOIERIES FOULARDS DE PRINTEMPS à 50 cents la yarde,
MARCHANDISES DU PAYS à bon marché, &c.

HYDE & GOODRICH.

Informent leurs amis qu'ils ont transporté leur riche magasin de BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE et DIAMANTS au local provisoire,

173, RUE CANAL,

Presque vis-à-vis l'Eglise du Christ.

Ils espèrent être prêts à recevoir leurs clients dans ce nouveau local à dater de VENDREDI, 20 courant.

Nous exposons un riche assortiment de Parures en diamants—montures riches;

Or mat et ciselé;

Camée—Corail et Lave;

Améthyste—Perles—Mosaïque;

Parures complètes et bijoux très-variés.

Coupes, Gobelets et services d'argent massif—articles bien choisis;

Argenterie et orfèvrerie sur commande, comme d'ordinaire.

Diamants montés à nouveau—réparations de montres et de bijoux par d'habiles ouvriers.

Hydes et Goodrich espèrent être installés dans quelque mois dans leur ancien local, avec de grandes améliorations pour les affaires.

En attendant ce moment, ils feront tous leurs efforts pour satisfaire les personnes qui leur rendront visite au No 173, RUE DU CANAL. 20déc

CHAMPAGNE.

CHARLES FARRE,

SUCCESSEUR DE MAX SUTAINE & COJ

—Reims—

FOURNISSEUR des Cours de France, d'Espagne et de Prusse et du célèbre Wellington Club à Londres. Vins de Sillery, Cabinet Impérial et grand Crémant anglais, à vendre par les principaux grocers de cette ville.

Les ordres confiés à S. D. Gratiaa & Co, No 38, rue Douane, seront exécutés dans le plus bref délai. 21 déc—3m

Avis de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour faire, dans cette ville, le commerce de charbon en gros et en détail, sous la raison WILLARD, PETERSON & Co. Ils ont maintenant prêts à remplir les commandes pour quelques quantités que ce soit. Ils fourniront aux planteurs, aux presses à coton, aux bateaux à vapeur, aux fonderies, des chargements ou des parties de chargements de charbon, à des prix raisonnables.

On reçoit les demandes à leurs dépôts, Nos 194 et 196, rue des Magasins, près St-Joseph, Premier District, à l'encoignure Levée et Louisa, Troisième District.

Bureau principal, No 12, rue de la Bourse, en face du bureau de poste. F. H. WILLARD, Nlle-Orléans, JOHN H. PETERSON, Pittsburg, JAMES M. PETERSON, do
10 janv. 1860. jv 12—2m

Coutellerie Rodgers & Sons.

NOUS avons reçu notre assortiment de COUTELLERIE de la fameuse fabrique RODGERS & SONS de SHEFFIELDS, qui comprend les articles suivants:
150 douzaines couteaux de table ivoire,
150 do do à dessert do
100 do do et fourchettes do
100 do do à desserts ivoire,
50 paires couteaux à découper, ivoire,
200 douzaines canifs de Rodgers à 4 lames,
100 do do do 3 lames,
50 do do do 2 lames,
12 do couteaux du pour planteurs,
12 do ciseaux 1re qualité,
12 do do do plus grands,
12 do do à boutonnière,
12 do do à broder.

Nous engageons les marchands de la ville et surtout ceux de la campagne à examiner ce lot de COUTELLERIE qui n'est surpassé dans aucun magasin en ville, et à vendre à bon marché en gros et en détail, chez ROUSSET & GENIN.
10fev 81, rue du Canal près Chartres

QUINCAILLERIE

AU PRIX COUTANT.

LE soussigné, partant pour l'Europe le 1er mai prochain, vendra, à partir de ce jour, tout son stock de quincaillerie au prix coûtant.

Les marchands trouveront, en visitant mon magasin, une de ces rares occasions pour faire de bonnes affaires.
L. HUJAC,
No 27, rue Vieille-Levée,
Deux portes plus bas que la rue de la Douane.
2jan—3m—v et c N-Orléans

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.

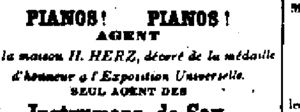

PIANOS! PIANOS!

AGENT

De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle.

SEUL AGENT DES

Instrumens de Sax,

Fournisseur des musiques de l'Empereur.

HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES

FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX.
dec—1an—4 1j

AVIS

Aux Entrepreneurs Constructeurs

LA Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, ayant résolu la construction d'un nouvel asile dans le plus bref délai possible.

En conséquence de cette résolution, Messieurs les entrepreneurs qui désireraient soumissionner pour cette construction, sont informés que le plan de la bâtisse et le cahier des charges sont déposés chez M. Paul Lesmoiz, rue Toulouse, No 13, où ils pourront être examinés.

Des soumissions cachetées seront reçues à cet effet jusqu'au 25 février prochain, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Par ordre du président, F. PICARD,
24janv no30f Secrétaire.

BITTERS DES ARABES.

CETTE Liqueur, arrivée depuis peu, et dont les effets salutaires ont déjà été appréciés par beaucoup de personnes, se trouve dans les cafés suivants:

Hôtel St Charles; City Hotel; Sautiot, rue Gravier; Ruby, rue Commune; Union, rue Commune; Gem, vis-à-vis la poste; Saturno, à côté de la poste; Duty, encoignure Bienville et Passage de la Bourse; Café St Louis et Levée; Mercadal, encoignure Madison et Levée.

Dépôt général: F. SANCHO, 385, Vieille Levée.
Succursale: W. C. RAYMOND, 71 rue du Camp.
30 jan—1m, 1re p

Dr. CHARLES LEVY, Dentiste

24, *Rue Royale, (ancien 152,) entre St-Louis et Toulouse,*

Guérit les sorts, signes, angles entrant dans la chair, callosités, etc.

L'OPÉRATION ne dure pas plus de dix minutes, après quoi le patient peut immédiatement remettre sa chaussure sans éprouver la moindre souffrance.

M. Levy est à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

M. Levy est à son office tous les jours, de midi à 3 heures. Il prend des abonnements à raison de $10 par an ou $1 par mois, et est à la disposition de ses abonnés quand ils le désirent.

Quelques personnes prétendant quelquefois guérir les cors, M. Levy ayant pratiqué en ce pays depuis plus de douze ans, déclare que cela est tout-à-fait impossible, et qu'on emploie le plus souvent des moyens. L'extraction n'est guère difficile, toutefois le souvenir d'une opération qui n'a pas été faite de bonne manière est ce qui peut... 18fev—

GRAND DEBALLAGE

DE

Belles Marchandises

DE PRINTEMPS.

Provenant des derniers encans.

Vendues à un bon marché vraiment extraordinaire.

E. GUITTARD

ENCOIGNURE ROYALE ET STE ANNE,

Telles que: Barège anglais à 25 cts
Do uni à 20 cts
Mouchoirs batiste pur fil $1 00 la douzaine.
Soieries écossaises à 50 cts la yarde.
Toiles à draps 12q4 à 45 cts la yarde.
Bobinet et brin pour moustiquaire.
Mousselines à pois à 25 cts au lieu de 50 la yarde.
Tarlatanes toutes couleurs à 20 cts la yarde.
Gants vrai Jouvin à 95 cts la paire.
Damas pour table, toiles pour chemises.
Robes grenadines double jupe.
Coton, extra à 9 cts, etc. etc.
Ouvertures de 100 pièces de jaconas et organdis de Gros-Otier. 20janv

BALANCES

A PLATE-FORMES

BREVETÉES,

DE FAIRBANKS.

Fabriquées seulement par les INVENTEURS PRIMITIFS et adaptées à toutes les opérations du pesage.

ENTRE AUTRES

BALANCES POUR ENTREPOTS,
BALANCES POUR MAGASINS, de tous genres
BALANCES POUR FONDERIES,
BALANCES POUR FOIN ET CHARBON,
BALANCES POUR CHEMINS DE FER,
BALANCES POUR PHARMACIENS

Nous fabriquons aussi et nous vendons à PRIX REDUITS

Des Leviers, Cadres et Crochets

De qualité supérieure et destinés au pesage du sucre, du coton, du tabac, etc., etc.

Nous croyons devoir mettre particulièrement le public en garde contre de nombreuses imitations de nos balances, lesquelles sont mises en vente dans cette ville et dans quelques Etats du Sud, et dont beaucoup de ces portent notre estampille.

FAIRBANKS & Co
Principal entrepôt de balances du Sud,
19janv— 95 rue du Camp

MARCHANDISES DE PRINTEMS!

EN DÉBALLAGE AU

Magasin de l'Esplanade.

Meilleur marché que jamais!!

10,000 yards Barège anglais à vendre 15 cts la y
2,000 do do do moiré, do 25 do
1,000 do do do quadrillé satiné
Robes Barège anglais à double jupe
do do à 3 7 9 volants
Organdis français.
Jaconats do
Brillantes do
Robes d'Organdis, à doubles jupes
do do à 5 7 9 et 12 volants
Châles Barège anglais et Chaly
Pointes dentelle noire
Mantelets, soie noire
Souliers de printemps
Robes de Tarlatane pour soirées
&c., &c., &c.
DE MONTROND & Co.,
11fev encoignure Esplanade et Victoire.

ŒIL ET OREILLE.

LE Dr. VON MOSCHZISKER,

Oculiste et Spécialiste pour les maladies de l'oreille.

LE Dr VON MOSCHZISKER, le célèbre oculiste et spécialiste pour les maladies de l'oreille, annonce à ceux qui pourraient avoir besoin de ses services professionnels pour toute maladie de l'ŒIL ou de l'oreille qui exigerait un traitement MÉDICAL ou une opération CHIRURGICALE, qu'il peut être consulté dans son bureau

131, rue du Canal, au-dessus de la Banque de l'Union.

De 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, et de sept 7 à 9 heures du soir.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

(Département des Travaux Hydrauliques.)
1 février 1860.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu lundi 5 mars prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. au bureau de cette compagnie.
J. E. PERCY
5 fev—4 p au 5 m Secrétaire.

AVIS.

LE public est respectueusement informé que toutes les licences sur les professions et métiers sur les territoires, villes, cafés, ceux-ci, ... publiques et billards publiques, pour l'année 1860, seront collectées, avec frais, par l'Avocat de la ville, si elles ne sont pas payées avant le 1er mars prochain, au Trésor de la ville. ADAM GIFFEN,
7 fev—10 fb Trésorier

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 1er février 1860.

LES directeurs ont déclaré un dividende de six % pour cent provenant des profits des six mois derniers et payable aux actionnaires ou à leurs représentants, à partir du 10 courant. C. A. F. RONDEAU,
7 fev Caissier

A VENDRE

UNE FABRIQUE DE BISCUITS de toutes dans les Cylindres perfectionnés ... avec une machine verticale de six chevaux vapeur en bon ordre. Sur la ... cette fabrique ... à cinq marches. Avec un matériel ... S'adresser à ... pharmacien, coin Remparts et St-Louis.

... par une autre fabrique pour à St Jacques sous la direction de M. E. Dubreuil.
6 février—1m

A VENDRE—L'habitation Oakland située dans la paroisse de la Pointe Coupée, contenant 1200 arpents de terre dont 600 en culture et susceptibles de produire 450 balles de coton. Ensemble 75 esclaves acclimatés et à 15 instruments de culture. Le terrain sont hautes, à l'abri des inondations et l'on pourrait en faire une plantation de cannes. Les conditions sont très avantageuses. S'adresser à McGerren, Landry & Co. ou à l'avocat pour la vente de terres.

Dissolution de Société.

PAR suite du décès de M. Jean Baptiste Plauché, la Société de commerce établie en cette ville sous la raison de J. B. Plauché & Cie, et composée du dit sieur J. B. Plauché et de ses fils Jean Baptiste Plauché, junior, et Barthelemy Ovide Plauché, est dissoute à partir du 1er janvier dernier et la liquidation en sera faite par les associés survivants.
Nouvelle-Orléans, le 1er février 1860.
J. B. PLAUCHE, Jr.
1fev—1m B. O. PLAUCHE.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société de commerce sous la raison de J. B. Plauché & Cie, qui continuera le même genre d'affaires que la maison dont la dissolution est ci-dessus mentionnée.
Nouvelle-Orléans, le 1er février 1860.
J. B. PLAUCHE, Jr.
1fev—1m B. O. PLAUCHE.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1860.

PAR consentement mutuel et en raison du prochain départ pour l'Europe de G. Ducatel jr, la Société qui existait entre M. Olympe et M. G. Ducatel, jr, est dissoute à partir de ce jour. Mme Olympe suivra seule et sous son nom, les affaires de la liquidation.
OLYMPE BOISSE,
1fev—1m GERMAIN DUCATEL, Jr.

A PARTIR du 29 janvier 1860, la société H. VINCHON & Co., formée pour l'exploitation du Restaurant connu sous le nom de *Restaurant des Amis*, rue St-Philippe, est dissoute d'un commun accord.

Le sieur Philippe Forget reste seul possesseur de l'établissement et continuera le même genre d'affaires, il sollicite de la part du public et de ses amis leur patronage. 1er fv—1m

Dissolution de Société.

LA Société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés, est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. Julian Neville liquidera les affaires de la Société.
JULIAN NEVILLE,
R. W. MONTGOMERY.
Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1860.

J'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je continuerai les affaires d'encan et de courtage de propriétés foncières, en mon nom et pour mon propre compte. JULIAN NEVILLE.
26 jan—1m

PIANOS!

Les soussignés invitent respectueusement le public à venir visiter leur

Magnifique assortiment de PIANOS.

GRANDS PIANOS DE CONCERT,
PIANOS DEMI QUEUE,
OBLIQUES,
PICOLOS.

Ces instruments sont garantis sous tous les rapports et seront vendus à des prix exceptionnels.

SOURDES & CHASSAIGNAC,
1 fev—3pa, 1re p 79, rue de Chartres

CHAUSSURES!

Créoles, Français et du Nord.

BLANCAND & GUITET.

Encoignure Dumaine & Royale.

Ont en magasin le plus grand choix qu'ait jamais été offert en vente, de CHAUSSURES POUR FAMILLES. Leurs articles, tous DE PREMIÈRE QUALITÉ, ne laissent rien à désirer pour la durée, l'élégance et la solidité.

POUR DAMES—Bottines, brodequins, souliers pantoufles de tout sortes, avec ou sans talons.

Souliers fourrés pour l'hiver, NOUVELLE COUPE, avec ou sans talons.

Souliers satin blanc et chaussures de toutes sortes pour soirées, etc.

POUR DEMOISELLES ET ENFANTS—Plus que jamais une variété d'articles qu'on ne peut trouver que difficilement ailleurs, et à des prix vraiment extraordinaires par leur bon marché.

POUR MESSIEURS, GARÇONS ET ENFANTS—Assortiment difficile à égaler sous tous les rapports.

Les commandes sur mesure sont toujours exécutées avec le plus grand soin et promptitude. 9jan

A. Carrière. E. Bordelois.

A. CARRIERE & CO,

IMPORTATEURS,

No 25, rue de la Vieille-Levée,

ONT constamment en mains un grand assortiment de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie et Conserves.

A VENDU par le navire F. W. Brune de Marseille—
20 balles amandes (à la dame)
20 caisses savon de Castille
10 barils vin Bergasse
100 caisses vin muscat de Frontignan (Noilly Prat & Co.)
100 caisses vermouth de Noilly Prat & Co.
100 paniers huile Plagniol de 12 bouteilles, 24 onces.
A vendre par PAUL JUGE & FABRY,
18fev No 27, rue de Louis.

EN débarquement du steamship Moses Taylor, de New-York:
30 paniers champagne la Forie, grande bouteille;
20 do do do demi do;
25 caisses do Salée do;
15 paniers do Heidsieck do;
A vendre par L. E. DELUZAIN,
18fev 115, rue Royale

LE ... en caisses ... de Madère, à vendre par B. TURPIN.